

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 2022

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	22
2022-033 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.....	22
2022-034 Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 2 540 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.....	22
2022-035 Lancement d'une procédure de concession d'aménagement concernant le projet de construction des cellules commerciales et de l'équipement de proximité du Banlay.....	22
2022-036 Adhésion au groupement de commandes permanent entre la Ville de Nevers, le CCAS de Nevers et Nevers Agglomération relevant du secteur informatique.....	29
2022-037 Délibération autorisant la possibilité du recrutement d'experts de haut niveau et de directeurs de projet.....	29
2022-038 Création d'un Comité Social Territorial commun Ville de Nevers – CCAS.....	29
2022-039 Elections professionnelles 2022 – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial	30
2022-040 Vente d'une parcelle de terrain rue du Pré Poitiers à Nevers	31
2022-041 Vente de la parcelle AD60b – Rue de Barcelone à Nevers	31
2022-042 Mise en vente du Centre des Expositions rue Amiral Jacquinet à Nevers	31
2022-043 Vente du Centre des Expositions situé rue Amiral Jacquinet à Nevers	39
Point d'information sur les cessions immobilières.....	39
ATTRACTIVITÉ	41
2022-044 Prix Stars et Métiers Année 2022.....	41
2022-045 Adhésion au réseau « Centre-ville en Mouvement »	41
SPORT ET BIEN ETRE	41
2022-046 Partenariat Fédération Française d'Escrime – Ville de Nevers – Cercle Nevers Escrime – « Label Terre de Jeux 2024 ».....	41
URBANISME	42
2022-047 Cession des parcelles Ville de Nevers BW 246 et BW 499 à Nièvre Habitat	42
2022-048 Servitude de passage de canalisations d'eau potable. Communauté d'Agglomération / Ville de Nevers	45
ENVIRONNEMENT	45
2022-049 Convention d'occupation d'usage temporaire du domaine privé communal pour l'entretien de parcelles	45
2022-050 Convention de coopération avec Nevers Agglomération – Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt Projet Photovoltaïque.....	46
CULTURE	51

2022-051	Adhésion de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens	51
2022-052	Convention de dépôt de trois stèles Ville de Nevers / Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.....	52
2022-053	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain.....	54
2022-054	Approbation du règlement du concours – Places de concert / Printemps de Bourges 2022..	55
2022-055	Partenariat entre la Ville de Nevers et le Cercle Magique Nivernais : le 8 ^{ème} Nostradamus d'Or les 27 et 28 mai 2022	57
ENFANCE JEUNESSE		57
2022-056	Fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Raymond Frébault	57
2022-057	Signature de la convention cadre « Cités Educatives »	63
2022-058	Convention avec le ministère de l'Education Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à Nevers	69
2022-059	Attribution de subvention au dispositif « Tandems solidaires » 2021-2022.....	70
2022-060	Organisation de classes à horaires aménagés musicales.....	70
SECURITE		71
2022-061	Convention de partenariat entre la police municipale et la police nationale – Permanences mairies de quartier et mairie centrale	71

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose de débiter cette séance du Conseil municipal du 12 avril 2022.

Je voulais tout d'abord avoir une pensée pour Michel Suet, qui se remet petit à petit de l'intervention lourde qu'il a subie, et j'espère que nous pourrons le retrouver dans quelques semaines à nos côtés.

Je voulais signaler aussi que nous sommes accompagnés ce soir de Jacky Gazon, qui fait « une journée en maire », pour partager les fonctions d'un élu. Nous allons, d'ailleurs, ajouter des « journées en élu », pour que les autres élus qui souhaitent le faire puissent être accompagnés.

Nous avons comme procurations ce soir :

Guy Grafeuille pour moi-même, à partir de son départ.

Sophian Saouli pour Walid Ghessab.

Iris Gallois pour Claude Loron, jusqu'à ce qu'elle arrive.

Guillaume LARGERON pour Claude Loron, jusqu'à ce qu'il arrive. Je crois qu'il y a une réunion, effectivement, avec l'Éducation nationale.

Michel Suet pour moi-même.

Je rappelle que nous sommes toujours dans les règles dérogatoires jusqu'au mois de juillet.

Françoise Herve pour Corinne Mangel.

Vincent Morel pour Rose-Marie Gerbe.

Nathalie Charvy pour Sylvie Dupart-Muzerelle.

Ai-je oublié quelqu'un ?

Hervé Barsse pour Céline Morini.

Basile Khouri à partir de 21 heures, au profit de Daniel Devoise.

Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance, Claude Loron et Sylvie Dupart-Muzerelle, si vous en êtes d'accord, et si tout le monde en est d'accord. Oui ? Pas de problème ? Merci.

Je rappelle aussi que nous sommes toujours en *Facebook Live*. Je précise d'ailleurs, puisque je viens de l'accueillir, d'où mes quelques minutes de retard, que nous serons en *Facebook Live* avec Lorant Deutsch, qui vient d'arriver sur Nevers pour tourner sur le patrimoine notamment de Nevers et de Varennes-Vauzelles, et à qui vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez.

Nous avons à adopter le compte rendu du Conseil du 1^{er} mars. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Nous l'adoptons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Sur les décisions prises par le Maire, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je crois que c'est le cas.

Sylvie Dupart-Muzerelle. Vous avez la parole.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire. Sur la décision n°079, qui était sur la labellisation du « Numérique Responsable », j'avais juste une petite question sur le coût. On nous annonce un coût de 6 376 €, mais, en fait, cela ne prend pas en compte l'évaluation du Bureau Veritas, des jours de formation, un consultant éventuel. Je voudrais donc connaître le montant total auquel vous estimez cette labellisation.

M. le Maire – Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint Bertrand Couturier, qui est en charge de ce label, pour plutôt concourir à ce label. Je crois que, d'ailleurs, les frais sont partagés avec Nevers Agglomération.

Bertrand Couturier a la parole.

M. Couturier – Merci. Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à votre question, il est important de comprendre finalement les différentes actions qui composent l'engagement autour du « Numérique Responsable ».

Il y a un travail qui a commencé dès aujourd'hui par la formation d'agents de la collectivité aux enjeux du « Numérique Responsable » et à la bonne compréhension de ce référentiel, qui a été adapté récemment pour les collectivités. C'est une formation de trois jours.

Il y a également un travail d'accompagnement qui va être réalisé tout au long de l'année avec une prestation externe d'un consultant. Cela facilitera à la fois l'état des lieux des bonnes pratiques existantes sur ce sujet-là, qui est relativement transverse, et aussi la prise d'engagements, pour que nous puissions nous engager, sur une période de 18 mois, ce qui permettra de faire un bilan d'étape tous les 18 mois, pour voir si nous avons tenu nos engagements ou non. C'est la deuxième composante, l'accompagnement par un consultant.

Nous aurons une évaluation par le Bureau Veritas, qui se déroulera en septembre ou octobre de cette année. Cela fera l'objet d'une tierce partie indépendante qui regardera si le référentiel du « Numérique Responsable » est appliqué comme il faut, et si nos engagements sont à la hauteur de ce référentiel de progrès,

d'engagement. Ce n'est pas un référentiel de performance, mais d'engagement. Nous aurons cette troisième composante, l'évaluation par le Bureau Veritas.

Je n'ai pas tous les chiffres compilés, mais, effectivement, dans la convention qui vous a été transmise, vous avez une partie des coûts qui sont représentés. Je ne l'ai pas sous les yeux. Je vais ouvrir le document. Je ne sais pas si, à ce stade, vous avez bien compris l'ensemble de ces composantes. De mémoire, sur la convention, on a une partie qui concerne la contractualisation avec l'agence Lucie, qui est l'organisme qui va mandater le Bureau Veritas. On a un montant qui est renseigné par rapport à une partie de la prestation. Il faut ajouter la prestation du consultant qui sera à nos côtés tout au long de l'année, pour nous aider à obtenir ce label.

Mme Dupart-Muzerelle – La démarche, en effet, est très intéressante. J'espère que le but est l'amélioration des pratiques. Et aussi de pouvoir obtenir certaines subventions, si j'ai bien compris, si l'on a un label ?

M. Couturier – Effectivement. En fait, nous étions un peu précurseurs, dans le sens où nous avons contribué, avec 5 autres collectivités en France, à la création de ce référentiel. J'ai participé, avec d'autres élus, à élaborer ce référentiel, et l'ADEME ou la Banque des Territoires n'étaient pas à même de pouvoir savoir si ce référentiel adapté aux collectivités territoriales était éligible aux subventions. L'objectif, c'est que l'on puisse, avant la labellisation, espérer avoir un soutien soit de la Banque des Territoires, soit de l'ADEME, pour une partie des coûts qui seront engendrés, et notamment les coûts de labellisation au titre de la prestation du Bureau Veritas. Nous attendons le retour prochainement, dans les jours ou les semaines qui viennent.

Mme Dupart-Muzerelle – Juste une dernière précision, si je peux me permettre.

Là, on parle d'une labellisation « Numérique Responsable ». Est-ce que l'on peut envisager quelque chose de plus large ? Une labellisation « responsable » sur le domaine du numérique, c'est déjà bien ; mais est-ce que cela ne pourrait pas être étendu, un peu plus tard ? Avez-vous réfléchi à l'étendre un peu plus tard à d'autres domaines, sur d'autres périmètres d'intervention de la commune ?

M. Couturier – Pour clarifier la notion de « Numérique Responsable », il y a plusieurs composantes. On a tendance, malheureusement, à se dire que ce ne sont que des questions liées à la transition écologique, aux questions environnementales, à la manière de réduire l'empreinte carbone, par exemple, liée au numérique. En fait, effectivement, le Numérique Responsable, cela concerne ces sujets environnementaux, évidemment, liés à la transition écologique, mais cela concerne aussi d'autres domaines comme les enjeux sociaux, notamment sur la question de l'inclusion, et sur comment le numérique va permettre aussi l'inclusion, et notamment grâce aux conseillers numériques... C'est un bon exemple, on est clairement dans cette dynamique.

Donc le Numérique Responsable, c'est un volet environnemental, social. Et puis aussi un point important qui est la gouvernance territoriale. En fait, l'objectif, grâce à ce label –c'est ce qui a déjà été engagé depuis le premier mandat de la municipalité de M. Thuriot – est de créer un écosystème territorial autour du numérique de l'innovation. Clairement, sur ce sujet, grâce au Numérique Responsable, on va aller encore plus loin, et cela nous permettra de pouvoir vraiment avoir une souveraineté territoriale autour du numérique, et notamment sur le stockage de la data... En tout cas, le référentiel nous y amène. Et il y a un certain nombre d'exigences qui nous permettront de nous positionner, de prendre des engagements. Mais nous n'avons pas attendu le label pour prendre des engagements sur le sujet. C'est juste une façon d'apporter un peu plus de transparence sur certaines pratiques, ou ceux où une tierce partie va venir évaluer nos pratiques. Les résultats seront rendus publics, dans une certaine mesure.

M. Diot – Nous avons eu la même décision à l'Agglomération. Cette fois-ci, c'était une décision du Président. Pour 7 000 € TTC par an, sur trois ans. Je pense, Monsieur le Maire, que cela se cumule. Si l'on calcule bien, sur les trois ans, cela fait 21 000 € sur le budget de l'Agglomération plus 20 000 € pour la Ville ; on aboutit quand même à une somme globale de plus de 40 000 €, pour obtenir un label, une marque, en fait... C'est une marque, « Numérique Responsable ».

M. le Maire – C'est une démarche.

M. Diot – Si. C'est ce qui est écrit dans le contrat de prestation : « ... *la marque...* ». Il y a même une redevance.

M. le Maire – Je réagis juste un instant, et je vous laisse poursuivre. C'est une démarche complète. Effectivement, il y a un label qui est accordé. Mais ce qui est intéressant, c'est que c'est une démarche complète qui nous impose, à nous aussi, de nous remettre en cause, et d'adopter de meilleures pratiques.

M. Diot – D'accord. Enfin, moi, je lis en page 1 : « *L'entrée dans la communauté Lucie prend la forme d'une marque collective simple, semi-figurative, Lucie...* », et on parle aussi de « *redevance* ». Ce n'est pas un reproche ; je dis simplement que c'est une marque. Qui servira peut-être à avoir des subventions, et puis surtout sur des documents de communication. Je trouve quand même que cela fait cher, 40 000 €, pour obtenir un label. Et, en tout cas, j'espère que l'impact par rapport à la préoccupation écologique sera au niveau. Mais j'en doute un peu.

Deuxième chose, et je termine là-dessus. Effectivement, vous nous avez transmis le contrat de prestation de service. L'objet, c'est d'obtenir, je cite, « *une licence d'utilisation de la marque collective Lucie* ». Donc, en fait, on achète une licence, et on paie une redevance d'utilisation de la marque. Mais, alors, sur les termes de la convention, il y a des choses quand même qui interrogent. Je cite : « *Le présent contrat est soumis à la loi française, et, ce, quel que soit le pays dans lequel la Ville de Nevers a son siège social.* » Je ne savais pas que la Ville

de Nevers avait un siège social. En tout cas, j'espère qu'il est en France. Vous savez que l'on a fait de la lutte contre l'évasion fiscale un de nos principaux chevaux de bataille ! Donc, j'espère que le siège social de la Ville de Nevers est situé en France.

Un peu plus loin, on lit autre chose. Le dernier chiffre d'affaires déclaré par la Ville de Nevers est de 53 M€. Je ne savais pas non plus que nous avions un chiffre d'affaires. En fait, 53 M€, cela doit être notre budget.

Tout cela pour dire qu'il y a là-dedans pas mal de « copier-coller », quand même, en provenance d'une convention type, sans doute, et que l'obtention de la marque Lucie semble quand même avant tout tournée vers les entreprises. La sémantique me semble être une sémantique d'entreprise. Donc, pour 20 000 €, je pense que l'on pourrait quand même adapter un peu les termes de la convention aux collectivités locales.

M. le Maire – Petite précision. Nous faisons partie des premières collectivités qui testent ce dispositif.

M. Diot – Justement !

M. le Maire – ... Qui n'est pas qu'une marque.

Oui, mais il faut parfois défricher le terrain. Et ce qui est intéressant, c'est que l'on a quelques communes, quelques intercommunalités, des régions aussi, et il y a des départements... L'idée, c'est de travailler ensemble à l'élaboration des critères de l'octroi du label « Numérique Responsable », et de concourir aussi pour l'obtenir. Cela veut dire ne pas attendre ce label pour faire des efforts à la fois dans l'innovation, mais, en même temps, si je puis dire, sur des pratiques économes et respectueuses de l'environnement que l'on peut tout à fait associer.

Oui, Bertrand Couturier, si vous voulez ajouter quelque chose.

M. le Couturier – Effectivement, le label Lucie a été mandaté par l'Institut du Numérique Responsable, à la demande du ministère du Numérique et de l'ADEME pour créer ce référentiel-là. Ce n'est pas une initiative d'une structure à but lucratif qui va engager une démarche auprès des collectivités ou des entreprises pour leur dire que ce qu'elles font est bien. Pas du tout. C'est vraiment une démarche qui est portée par, indirectement, l'Institut du Numérique Responsable et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et les ministères associés, pour inciter à s'inscrire, pour les collectivités ou les entreprises, dans des démarches de développement durable.

C'est un référentiel sectoriel, et qui a le mérite, effectivement, de pouvoir nous inviter à prendre des engagements, avec une méthodologie qui est assez précise, et qui aura le mérite de nous aider pour aller dans le bon sens. Et évidemment qu'il y aura des progrès significatifs et quantitatifs, et je me ferai le

plaisir de vous les présenter, Monsieur Diot, pour les mois ou les années qui viennent.

M. le Maire –

Pour reprendre un peu les termes entrepreneuriaux, comme le rappelle aussi Daniel Devoise, l'intérêt, c'est de se fixer des objectifs, et de les atteindre ; ce n'est pas juste avoir une marque, et faire semblant de travailler sur ces pistes d'amélioration. C'est vraiment se donner une ligne de conduite et s'y tenir, et aussi partager les bonnes pratiques avec d'autres collectivités. On peut donc aussi espérer un retour sur investissement, si je puis dire, notamment en termes d'économies, y compris d'électricité... Une structure qui concourra au label « Numérique Responsable » pourra, j'imagine, obtenir des aides particulières. Je pense que nous aurons fait l'effort, nous aurons financé ; l'idée, c'est aussi une reconnaissance de cela au-delà d'une simple marque.

Voilà pour ce point-là ? Je pense que vous avez été renseignés.

Pardon. Emilie Chamoux ?

Mme Chamoux –

Je voulais revenir moi aussi sur ce label, parce qu'en fait je ne comprends pas pourquoi on va avoir besoin de payer aussi cher, alors que, visiblement, nous avons contribué nous-mêmes à l'élaboration des compétences à atteindre, ou des exigences à atteindre, comme vous l'avez dit, Monsieur Couturier.

Je ne comprends, par ailleurs, pas pourquoi on a besoin d'une entreprise ou d'une société qui va nous délivrer ce label alors que nous serions tout à fait en mesure de faire nous-mêmes le travail de responsabilité par rapport à ce numérique.

Par ailleurs, cela me semble un peu contradictoire d'utiliser le terme de « responsabilité » par rapport au numérique quand on déploie la 5G, et que l'on sait que l'on va augmenter la consommation de données, et, par là même, la consommation d'électricité, puisque c'est la porte ouverte à une augmentation toujours massive des réseaux, de la connexion, de tous ces objets connectés, qui n'ont pas forcément une utilité avérée ; et on va toujours vers du plus alors qu'on devrait plutôt se tourner vers du moins. Donc, la première responsabilité, me semble-t-il, ce serait d'accompagner les gens à les utiliser moins.

On voit également tous les problèmes sociaux que pose l'utilisation du numérique, notamment au niveau des jeunes, l'impact que cela a au niveau de leurs comportements sociaux et des relations qu'ils entretiennent avec aussi bien leur famille qu'avec leurs pairs. Donc c'est aussi dans ce domaine qu'il faudrait travailler. Et il ne me semble pas qu'un label nous permette de réguler ces soucis pour les jeunes entre eux, et les comportements, par exemple, sur les réseaux sociaux. Il faut avant tout de l'éducatif et des êtres humains. Et on aurait mieux fait, à mon avis, de mettre des êtres humains pour les accompagner dans cette démarche, plutôt que de remettre une fois de plus du numérique et un cabinet qui va nous labelliser, alors que nous savons très bien déjà ce que nous avons à faire.

M. le Maire – Madame Chamoux, est-ce que vous avez un téléphone portable ? Est-ce que vous êtes prête à ne plus l'utiliser, ou à moins l'utiliser ?

Mme Chamoux – Eh bien, il faudrait, oui, absolument.

M. le Maire – Mais c'est au conditionnel. Est-ce que vous le faites ?

Mme Chamoux – Pas encore tout de suite...

M. le Maire – Très honnêtement ?

Mme Chamoux – Très honnêtement, non, mais vous non plus... Tout le monde, pour l'instant...

M. le Maire – Ah, mais, moi, je ne tiens pas vos propos. C'est un peu différent.

Mme Chamoux – Non, mais, on devrait tous s'en passer...

M. le Maire – Je voulais juste vous dire deux choses pour que vous les entendiez bien, ce soir, et même si nous avons déjà eu ces discours-là en Conseil d'Agglomération ; et finalement vous utilisez la double instance pour le faire. Donc moi aussi. Je répondrai juste rapidement deux choses.

Sur la consommation 5G, c'est une chance pour notre territoire, parce qu'aujourd'hui, cela fait partie des critères que l'on nous demande. Sur la consommation 5G, à consommation équivalente, la 5G consomme 20 fois moins. 10 à 20 fois moins. C'est une réalité. Parce que ce sont les mêmes antennes. Simplement, le système fait que cela consomme moins. Après, et je suis honnête dans ma réponse, s'il y a plus d'usages, effectivement, et plus d'utilisateurs, cela consommera plus. Sauf si l'on utilise les bonnes pratiques.

Je fais partie de ceux qui ont proposé au ministre de l'Éducation d'inclure l'éducation numérique, les bonnes pratiques – comme on pourrait inscrire aussi l'éducation politique, pour apprendre aussi ce que c'est que la citoyenneté et les devoirs –... Vous voyez, ce n'est pas contradictoire. J'essaie de vous faire comprendre cela depuis un moment. En tout cas, dans ma tête, cela ne l'est pas. Et si l'on veut « performer », s'améliorer sur aussi le respect de l'environnement... Pourquoi a-t-on, en 5 ou 6 ans, réduit de moitié les pertes d'eau sur l'Agglomération ? Grâce aux nouvelles technologies, et notamment connectées. S'il n'y en a pas, on perdra de l'eau. Je prends cet exemple-là, parce que ce n'est pas antinomique. C'est cela que je voudrais essayer de vous faire comprendre. Et la 5 G, il y a déjà des solutions. En Israël, on travaille déjà la 6G ; il y a déjà des solutions qui sont en train d'être travaillées, pour réduire, à partir du moment où il y a une augmentation des utilisateurs, le coût que cela représente en matière de consommations.

Maintenant, est-ce que vous avez de la famille à Paris ? Parce que si vous avez de la famille à Paris, et qu'il n'y a pas de la 5G, ils ne pourront plus vous téléphoner dans quelques mois. Et c'est vrai que c'est principalement pour les grandes villes. Sauf qu'il y a une obligation – et c'est très bien comme cela, parce qu'il y en a marre d'être des « sous-Français » –, que les villes médianes, les zones peu denses, puissent avoir le droit à la 5G aussi. Quand j'en avais parlé à certains opérateurs, on les pensait peu motivés par nos territoires ; aujourd'hui, ils le sont. Ils le sont, parce que, d'abord, ils ne peuvent pas se déployer aussi vite que cela dans certaines grandes villes, même si cela ne résulte pas des conseils municipaux, mais vous savez qu'il y a quelques blocages à certains endroits. Donc, l'idée, c'est d'utiliser le dialogue plutôt que de passer en force. Et ils le sont aussi parce que, finalement, ce sont des territoires plus restreints et moins coûteux à développer. C'est donc une chance.

Et demandez aux agriculteurs ; cela leur permet de nouveaux usages. Demandez à l'hôpital, notamment pour le suivi des AVC, où l'on est en liaison avec le CHU de Dijon. Demandez à des usages industriels, qui vont pouvoir s'améliorer dans leur production.

Donc, franchement il ne faut pas être contre la 5G ; il faut juste, comme beaucoup de choses, maîtriser ce que cela donne, et ne pas tomber dans l'excès.

De toute façon, une chose est claire ; dans les grandes villes, s'il n'y a pas de 5G demain, il n'y a plus de téléphone. Après, battons-nous tous ensemble, et y compris avec le label « Numérique Responsable », pour permettre l'accès à ces nouvelles technologies. Que l'on arrête, nous, de se fermer, ou d'être en retard, et que l'on montre notre intérêt, car ce n'est pas « open-bar » – pardonnez-moi l'expression familière –, justement pour que l'on puisse montrer que nous faisons des efforts, et que nous réduisons le coût carbone de toutes ces technologies. Elles en présentent, c'est vrai, je ne vais pas le nier. Mais, en même temps, aujourd'hui, ce n'est pas possible de s'en passer. Dans la vie quotidienne, peut-être que l'on pourrait réduire ; dans la vie professionnelle, c'est compliqué. Et aujourd'hui, tout travaille avec cela.

On peut être contre, on peut être pour la décroissance, ou la croissance ; chacun a son point de vue. Mais, en tout cas, nous sommes pour l'avancée des technologies ; nous sommes des progressistes. Ce n'est pas pour cela que ce que l'humain développe depuis X temps doit être en méconnaissance de l'environnement. Je pense que c'est une politique équilibrée que nous portons depuis 8 ans.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Concernant l'usage du numérique par les enfants, on a quand même vu, pendant la crise du Covid, quand les écoles étaient fermées, les avantages que l'on avait à avoir du numérique pour que les élèves de toutes les classes puissent continuer à suivre leurs cours. Je pense que cela a été important. Nous avons fourni aussi, au niveau du Programme de Réussite Educative, des ordinateurs aux enfants en

prêt, pour qu'ils puissent, même dans des situations difficiles socialement, continuer à suivre les cours. Il faut donc vraiment faire très attention ; le numérique, il ne faut pas en abuser, mais il y a des moments où cela peut sauver, aussi bien l'éducation que la santé aussi, bien entendu, et nous sommes bien placés pour le savoir.

M. le Maire –

Merci. Et j'avais oublié la deuxième partie de réponse, par rapport à vos propos où vous dites que ce que nous mettons dans la 5G, nous ne le mettons pas dans la réduction de la fracture numérique, si je synthétise. C'est faux. Parce que, d'abord, la 5G, c'est l'opérateur qui la développe. Il y en a deux : Free et Orange, et, après, vous aurez accès aux opérateurs fournisseurs en téléphonie que vous souhaiterez. Et, deuxièmement, vous le savez, nous sommes un des territoires où, notamment, les médiateurs numériques qui sont pris dans le cadre du plan France Relance, mais on en avait déjà avant, sont parmi les plus nombreux. Je crois qu'il y en a une trentaine sur le département, un certain nombre sur l'Agglomération, 4. Et 3 sur la Ville de Nevers. Nous faisons donc de gros efforts, et nous le faisons même avant les crises que l'on rencontre, et notamment au CCAS.

Pour moi, ce n'est pas antinomique. Au contraire, vous avez raison, il faut former les gens, et il faut former ceux qui sont les plus éloignés, qui peuvent parfois être des jeunes, faute de moyens, et je pense que c'est justement ce qu'on leur facilite, et c'est tout à fait l'accessibilité aussi aux nouvelles technologies qui est en jeu.

Yannick Chartier.

M. Chartier –

Bonsoir. Je voulais juste ajouter un mot, pour me porter en faux par rapport à vos propos. Il faut parler d'usages, aujourd'hui. Depuis 2 ans, il y a la visioconférence qui s'est largement développée. Je le vois dans une administration ou dans le monde de l'entreprise. On passe maintenant plus de temps en visioconférence qu'à se déplacer avec notre voiture pour aller à Dijon, pour aller à Bourges, pour aller à Paris, et on est capable aujourd'hui de faire des réunions extrêmement pertinentes et professionnelles et de qualité, et c'est de l'essence de moins ; c'est beaucoup de litres d'essence qui sont consommés en moins. C'est du temps de voiture en moins. C'est également du temps social en plus pour nous, parce que nous n'avons pas à revenir le soir très tard chez soi, et on peut aussi profiter de notre famille un peu plus facilement. Il y a des usages extrêmement positifs. Le numérique est quand même quelque chose de positif pour l'homme, je pense ; c'est mon avis.

M. le Maire –

(hors micro)

Mme Chamoux –

Je veux bien intervenir en premier sur la décision concernant le skate park. Oui, c'était simplement pour saluer cette mise en place, puisque, visiblement, les usagers qui étaient porteurs du projet depuis plusieurs années sont tout à fait satisfaits de cette mise en place. Je souhaitais le souligner.

M. le Maire –

Merci de nous féliciter. Ce n'est pas les usagers qui sont porteurs du projet ; c'est la Ville de Nevers, depuis plusieurs années. Nous avons essayé d'avancer avec les usagers, qui étaient moins structurés. Le fait qu'ils soient structurés nous aide.

Effectivement, c'est un projet dont nous nous félicitons, avec, certainement, une prolongation par rapport à la durée initiale prévue, qui était de le réaliser cette année. Je pense que l'on va déborder sur 2023, compte tenu des problématiques de matériaux, et de coûts des matériaux. Mais évidemment il y a un engagement de réaliser ce skate park, qui peut être se fera à un coût non négligeable, mais cela vise aussi à répondre à un service, et cela me semble intéressant.

J'ai une bonne nouvelle, puisque nous allons installer un écran géant au-dessus de la Maison de la Culture, pour promouvoir déjà la culture, ce qui se passe à *La Maison*, ce qui se passe aussi parfois au musée, *via Micro-Folies*, avoir une fan zone pour des événements sportifs, et pourquoi pas la diffusion aussi d'événements culturels, relayer des réunions publiques que l'on pourra faire. Mais c'est aussi un lieu où j'envisage parfois de diffuser des films sur la glisse, etc. puisqu'il est largement visible du skate park. C'est donc un service supplémentaire auquel nous avons pensé, qui pourrait permettre à des jeunes d'assister à des projections sur leur sport, ou des sports approchants ou similaires.

Merci en tout cas de nous féliciter de ce projet que nous avons travaillé depuis longtemps, et que nous souhaitons vraiment mettre en œuvre, pour la jeunesse, et peut-être de moins jeunes, parce que l'on peut pratiquer du skate à tout âge, mais en tout cas pour ceux qui aiment les sports de glisse. Je sais que certains élus ont envie de s'entraîner pour l'inauguration, d'ailleurs. Donc cela laisse un peu de temps. Je vois que le Dr Khouri se frotte les mains.

Nous allons aborder la partie délibérative.

Je vais vous laisser nous présenter ce que chaque groupe souhaite évoquer. Je propose, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord, de voter successivement et sans débat par défaut les autres délibérations.

Amandine Boujlilat pour le groupe Nevers A Venir.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Pour le groupe Nevers A Venir, nous souhaitons aborder les délibérations suivantes : n° 035, 038, 039, 046, 047, 049, 050, 051, 052, 053, 054, 057, 058, et 060.

M. le Maire –

Je crois qu'il y a d'autres demandes, complémentaires.

M. Diot –

Monsieur le Maire, nous ajouterions simplement à ce qui vient d'être dit les délibérations n°042 et 043. Il s'agit quand même de la cession du Centre des Expositions à l'Agglomération pour un euro symbolique. Nous nous étonnons, d'ailleurs, que vous ne les ayez vous-même pas déposées. J'imagine que c'est un oubli, Madame Boujlilat, au vu quand même de l'importance politique et

financière de cette délibération. En tout cas, nous, nous souhaitons que le Conseil municipal ait quand même l'occasion d'en discuter. Donc, délibérations n° 042 et 043 sur le Centre des Expositions.

Nous ajouterions aussi la délibération n° 050, mais je crois que vous l'avez citée. Et puis nous ajouterions également la délibération n° 056, sur la fusion des écoles maternelle et élémentaire de La Rotonde, ainsi que la délibération 061, convention de partenariat entre la police municipale et la police nationale.

C'est tout pour les ajouts.

Mais, Monsieur le Maire, ce qui nous étonne aussi, avant tout, c'est ce qui manque à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir.

Nous nous attendions à y voir figurer la création d'une police d'agglomération. Je rappelle que le 12 février dernier, le Conseil d'agglomération en a voté le principe, et que maintenant chacune des 13 communes de l'Agglomération doit à son tour délibérer sur le sujet dans les trois mois, c'est-à-dire avant le 12 mai prochain, faute de quoi son avis sera automatiquement réputé favorable. En ce moment, d'ailleurs, la presse en fait régulièrement l'écho, toutes les communes de l'Agglomération délibèrent les unes après les autres sur le sujet, les unes positivement, les autres négativement. Mais, concernant Nevers, je crois qu'il n'y a pas de Conseil prévu d'ici le 12 mai, ou alors vous allez nous l'annoncer. Ce qui veut dire que, si nous ne délibérons pas aujourd'hui, l'avis du Conseil de Nevers sera réputé favorable sans débat, ce qui, vous en conviendrez, est quand même une anomalie démocratique, au vu des conséquences pour notre Ville, puisqu'il s'agit d'une mutualisation de notre police municipale, de nos 14 policiers municipaux, à l'échelle de l'Agglomération. Ce n'est quand même pas rien ! Et nous sommes d'ailleurs la commune la plus concernée ; donc nous devrions être l'une des premières à délibérer.

Pouvez-vous donc nous dire ce qu'il en est, Monsieur le Maire ? Est-ce que c'est un oubli ? Ou est-ce que c'est une volonté, finalement, délibérée et assumée de ne pas aborder le sujet, et donc de donner un avis favorable sur tapis vert, si j'ose dire, de la Ville de Nevers ?

M. le Maire – Le sujet, nous l'avons déjà abordé. Moi, le premier, d'ailleurs.

M. Diot – À l'Agglomération.

M. le Maire – Et au Conseil municipal. Non, nous l'avons abordé...

M. Diot – Jamais ici.

M. le Maire – Ce n'est pas la première fois que l'on parle de la police intercommunale. Donc, effectivement, nous avons fait le choix, au niveau du groupe majoritaire, de valider tacitement la création d'une police intercommunale.

- M. Diot – Sans délibération ?
- M. le Maire – Bah, ce n'est pas une surprise.
- M. Diot – Si.
- M. le Maire – Tous les élus de la Ville de Nevers plus d'autres ont voté à l'Agglomération cette police intercommunale. De toute façon, même si je la soumetts au vote, il n'y aura pas de surprise. C'est un sujet que j'ai déjà, moi-même, sans attendre que vous me le demandiez, évoqué largement en Conseil municipal : l'objectif, la façon dont nous allons le faire... Vous avez eu toutes les informations aussi en Conseil d'Agglomération. Donc, oui, je n'ai pas voulu surcharger l'ordre du jour, et, effectivement, c'est une décision tacite du Conseil municipal, qui sera de valider cette police intercommunale. Vous n'en serez pas étonné : c'est moi qui la porte. C'est moi qui la propose.
- Maintenant, il y a des règles. Si vous voulez mettre des sujets à l'ordre du jour des Conseils, il y a des règles qui sont prévues dans le règlement intérieur. Vous pouvez tout à fait appeler des sujets à l'ordre du jour à titre complémentaire.
- M. Diot – Vous nous confirmez donc que le Conseil municipal de Nevers n'aura pas son avis à donner sur la délibération qui est votée ailleurs... ?
- M. le Maire – Il sera favorable tacitement.
- M. Diot – *« Il sera favorable tacitement »* ! D'accord ! C'est totalement anormal, je vous le dis ! Et je ne comprends pas, d'ailleurs, ce que vous craignez...
- M. le Maire – Rien.
- M. Diot – ... À mettre démocratiquement ce sujet à l'ordre du jour. On pourrait en parler d'ailleurs favorablement, ou défavorablement. Les uns pourraient s'exprimer pour : « Oui, encore un truc que l'on balance à l'Agglo » ; les autres pourraient dire « Non, il faut que l'on garde notre police municipale ». Mais, discutons-en ! Tout simplement ! Au moins, on en parle ! Vous ne le souhaitez pas. Vous privez donc le Conseil municipal de ce débat. Vous privez les conseillers municipaux qui ne sont pas tous conseillers d'agglomération – je rappelle qu'ici il y a à peine la moitié des élus qui siègent à l'Agglomération – de ce débat.
- À travers le Conseil municipal, c'est aussi la population neversoise qui est privée de ce débat-là.

Je trouve que ce n'est pas normal.

Vous nous dites que vous n'êtes pas obligé, que c'est vous qui décidez. Bon, « *Le groupe majoritaire a décidé...* ». C'est le fameux pouvoir discrétionnaire du Maire, comme vous le dites ; j'appelle cela « le fait du prince ». Donc, vous décidez tout seul d'escamoter ce débat-là ; c'est à nouveau un recul démocratique, je vous le dis comme je le pense. C'est une nouvelle dérive. Nous allons gagner du temps avec un certain nombre de délibérations, que vous nous avez données tout à l'heure ; je ne vois pas... Bref !

Donc, je vous le dis très tranquillement, à votre place nous opérerions totalement différemment. Et d'ailleurs, normal, pas normal, obligé, pas obligé... Moi, je le signalerai à Monsieur le Préfet. Ce n'est pas normal !

M. le Maire – Ne vous gênez pas.

M. Diot – Bien sûr. Mais, bon, on est dans une instance démocratique ; je ne vois pas en quoi nous aurions peur d'un débat sur le transfert de nos 14 policiers municipaux à l'Agglo.

M. le Maire – Si vous me laissez vous répondre, je vais vous répondre. Moi, en tant que marin à mes heures, je n'ai rien contre les dérives, mais je ne suis pas pour les dérives démocratiques. Je ne fais qu'appliquer les textes. Alors, saisissez le préfet, il n'y a pas de difficultés. D'ailleurs, je vous parlerai de jugements sur des affaires sur lesquelles je m'étais engagé à donner le résultat des recours contre la commune.

Plus sérieusement, regardez, dans toutes les décisions du Maire, il y a plein de choses qui ne sont pas débattues.

M. Diot – La loi le prévoit.

M. le Maire – La loi ne prévoit rien du tout. Il y a plein de choses, dans les décisions du Maire... C'est sous votre contrôle. Je n'ai jamais refusé de répondre à vos interrogations. Par délégation, tout maire en France, moi aussi, a des pouvoirs délégués du Conseil municipal. Donc, j'ai, effectivement, un pouvoir de décision. Vous appelez cela « le fait du prince ». C'est le pouvoir par délégation donnée au Maire sous le contrôle du Conseil municipal. Donc, je ne fais pas les choses de mon côté.

Deuxièmement, j'ai mis moi-même le sujet de la police intercommunale en débat, sans que cela soit une délibération, tant que nous n'avions pas voté à l'Agglo, mais nous l'avons évoqué plusieurs fois dans cette enceinte, et je parle sous le contrôle de l'ensemble des élus.

Donc, effectivement j'ai le choix de l'ordre du jour, comme tous les maires de France. Vous avez la possibilité, en vous réunissant, un certain nombre d'élus, de me proposer des sujets supplémentaires, des délibérations supplémentaires,

si vous estimez qu'il en manque ; vous ne l'avez pas fait à ce jour. En 8 ans, vous ne l'avez d'ailleurs jamais fait. Prenons l'exemple du travail le dimanche ; personne ne m'a rien reproché. Sur le travail le dimanche, je suis saisi, j'ai la faculté de le soumettre au débat, ou de le valider tacitement par rapport aux demandes des maires.

Je ne fais qu'exécuter les possibilités qui sont données à un maire de mettre les sujets, ou pas, en débat. D'abord, il y a beaucoup de délibérations que nous ne débattons pas. Vous pourriez me les demander toutes, dans l'absolu, y compris celles que je mets à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

Je rappelle aussi que, sur 97 %, nous délibérons unanimement dans cette enceinte, comme dans celle de l'Agglomération. Il y a quelques sujets sur lesquels nous divergeons et où nous discutons. Il y a souvent, d'ailleurs, des sujets, sur lesquels vous discutez et sur lesquels nous votons quand même ensemble.

Je comprends que vous ayez envie de vous exprimer. Mais sur la police intercommunale, je l'ai largement évoquée dans cette enceinte, et vous vous êtes prononcé sur ce que vous en pensiez. Donc, ce n'est pas la première fois que le sujet est évoqué par vous lorsque nous évoquons la police.

Moi, je ne crains aucun débat, Monsieur Diot. C'est simplement qu'il ne nous a pas semblé absolument nécessaire de mettre à débattre et à voter la police intercommunale, que nous soutenons, que nous avons proposée à l'Agglomération aux autres communes, et qui, de toute façon, au niveau de la Ville de Nevers, sera votée. Cela ne me dérange absolument pas d'aborder cela. J'ai dit, depuis 2014, que nous pouvons aborder tout sujet sans tabou, et y compris les sujets de sécurité, et on sait combien votre opposition, à l'époque, était vent debout contre les caméras, dont on sait qu'aujourd'hui elles sont largement développées dans les villes aussi de gauche, et même communistes.

M. Diot – Allez, on ne va pas rallonger... Je vous mets au défi de nous montrer quand il y aurait eu un débat ici sur la création d'une police intercommunale et le transfert de nos 14 policiers municipaux. C'est tout simplement faux ! Vous devez confondre les instances. Ou alors vous confondez votre bureau, le bureau communautaire, la conférence des maires, le Conseil d'Agglomération, le Conseil municipal. J'ai lu la délibération de l'Agglomération...

M. le Maire – Je suis encore sain d'esprit.

M. Diot – Je n'en doute pas. Je lis quand même la délibération de l'Agglomération : « ... nécessité de délibération concordante de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre et de deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. » ; ce que l'on appelle la double majorité. « Le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour se prononcer sur la décision de recrutement proposé. À défaut de

délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. ». Effectivement, vous n'êtes pas obligé de le faire. Vous êtes maître de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Je confirme que je trouve complètement anormal qu'un débat d'une telle importance ne soit pas proposé par le Maire au Conseil municipal de Nevers. D'ailleurs, les 12 autres communes devraient toutes s'exprimer. Sauf nous ! Ce qui est quand même assez hallucinant ! Mais, c'est un choix ; vous n'êtes pas obligé. Mais ici on fait de la politique, on ne fait pas du juridique. Vous avez peut-être une déformation professionnelle. Pour vous, tout ce qui n'est pas obligatoire, on s'en fout ! Ben, non ! La démocratie, c'est ce qui est en plus de l'obligatoire, voyez-vous.

M. le Maire – Que voulez-vous ! On ne se refait pas ! Mais, bon, vous ne pouvez pas quand même m'enlever le fait que je sois un démocrate.

M. Diot – *(Hors micro.)*

M. le Maire – On peut toujours s'améliorer.

Un tiers des élus peuvent inscrire à l'ordre du jour, dans des conditions de forme et de délais prévus par la loi, tout sujet qu'ils veulent voir être inscrit.

M. Diot – Eh bien, cela fait combien pour nous ? Un tiers des élus, cela fait 10 élus ?

M. le Maire – 13.

M. Diot – 13 élus. D'accord. Donc il faut qu'il y ait 13 élus ici qui forcent le Maire à inscrire...

C'est purement théorique, votre histoire.

M. le Maire – On n'est pas dans un rapport de force systématique. Ils demandent au Maire l'inscription d'un sujet supplémentaire.

Voilà. Cela a été le choix. Nous en avons débattu en équipe municipale. Voilà.

Je vous assure que... Franchement, nous allons retrouver les dates. Cela a forcément été transcrit. Mais comme vous savez quasiment tous les comptes rendus par cœur des Conseils municipaux, vous allez le retrouver. Nous allons vous aider. Nous avons évoqué ... Mais je me fais fort de vous le démontrer. Nous avons évoqué à plusieurs reprises l'objectif de la police intercommunale. Je l'ai évoqué avant que cela soit même abordé à l'Agglomération, parce que c'est évidemment la police de Nevers qui en est le pivot.

Si. On n'a pas voté dessus. Mais je vous assure que chacun a pu se prononcer sur ce qu'il en pensait.

M. Diot – « Evoquer », et « débattre » ; ce sont deux termes différents.

M. le Maire – Je vous ressortirai les pages.

Non, non, « débattre ». Parce que je n'ai privé personne de la parole. Chacun a donné son avis.

Ce n'est pas grave. Je vous le démontrerai. C'est mon côté juriste, encore.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Je me souviens en avoir parlé au moment du passage de la loi de sécurité globale, et je m'y étais opposée à l'époque, et j'avais fait une motion allant dans ce sens en disant que j'étais absolument opposée à cela.

M. le Maire – Vous êtes mon avocate, Madame Chamoux. Merci beaucoup.

Et, vous voyez, Madame Chamoux avait pris position. Donc, je connais vos positions respectives sur la police intercommunale. Merci, en tout cas. Comme quoi... ! Non, mais je trouve que c'est bien d'être honnête. Et on peut ne pas être d'accord tout en étant honnête.

M. Diot – Non, mais on est dans un Conseil municipal, pas dans une fac, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Mme Chamoux a meilleure mémoire que vous.

M. Diot – La loi de sécurité globale, à l'occasion d'une motion, ce n'est pas un débat sur la police intercommunale, excusez-moi ! Donc, assumez le fait que vous ne voulez pas en parler ici ! C'est tout ! Assumez-le !

M. le Maire – Le premier qui a parlé de police dans cette enceinte, c'est moi. Et le premier qui a parlé de police intercommunale, c'est moi. Moi, j'assume ...

M. Diot – Donc, vous assumez. C'est bien.

M. le Maire – J'assume tout ce que je dis, et tout ce que je fais. Comme cela, je ne suis jamais embêté. Et merci à Madame Chamoux de rappeler avec plus de précision le fait que nous avons pu chacun donner un avis sur la police intercommunale. C'est

vrai qu'il n'y avait pas une délibération précise, mais cela a été un sujet que j'ai mis à plusieurs reprises sur la table ici. Donc, il y a bien eu débat, et je connais votre position.

Mme Chamoux – Je n'ai pas eu beaucoup de soutien...

M. le Maire – Eh bien, comment cela se fait-il, Madame Chamoux ?
Moi, j'en ai beaucoup, ce soir. En tout cas, je suis content.

M. Diot – Bien, vous vous engagez à nous donner les comptes rendus au prochain Conseil ? C'est noté au PV.

M. le Maire – Je vais vous exhumer ...

M. Diot – Ah, « exhumez ».

M. le Maire – ... Les pages...

M. Diot – Exhumez les PV. Mais on vérifiera.

M. le Maire – Je n'en doute pas. On retrouvera même la motion de Mme Chamoux.

Allez, on va tous se faciliter la tâche, et on retrouvera les sujets.

Madame Chamoux, aviez-vous donné les numéros de délibérations que vous vouliez voir débattues ? Vous avez les mêmes délibérations que nous ou Nevers Ecologique et Solidaire, de toute façon ?

Mme Chamoux – Absolument.

M. le Maire – Voilà. C'est pour cela que vous n'en avez pas ajouté. Je l'ai toujours dit, on se rejoint sur l'essentiel.

Je voulais vous dire un élément, car je m'y étais engagé. C'est mon côté juriste, encore, Monsieur Diot. Nous avons reçu un jugement du tribunal administratif de Dijon du 24 mars 2022. Ce jugement rejette le recours de Mme Quéroy. C'était un recours au niveau du CCAS. C'est cela, Madame Mazoyer ? Mme Quéroy demandait l'annulation d'un arrêté du 17 septembre 2021, qui n'était pas applicable aux agents contractuels. Et donc Mme Quéroy ne pouvait utilement s'en prévaloir, décide le tribunal administratif.

M. Diot – Monsieur le Maire, pourriez-vous nous donner aussi dans ce cas-là le jugement du tribunal administratif concernant Mme Sandrine Dubourg ?

M. le Maire – Ah, oui, Mme Sandrine Dubourg. Je ne vous l'ai pas donné, l'autre fois ?

M. Diot – Non. Alors ?

M. le Maire – Je ne l'ai pas sous les yeux. Est-ce que quelqu'un pourrait retrouver le jugement portant sur l'affaire de Mme Sandrine Dubourg ? Qui n'est plus dans la collectivité, mais qui fait des recours ; c'est formidable. On le retrouvera tout à l'heure. Je préfère l'avoir sous les yeux.

Nous allons voter sans débat les délibérations suivantes :

2022-034 – Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 2 540 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté à l'unanimité.

2022-036 – Adhésion au groupement de commandes permanent entre la Ville de Nevers, le CCAS de Nevers et Nevers Agglomération relevant du secteur informatique.

Adopté à l'unanimité.

2022-037 – Délibération autorisant la possibilité du recrutement d'experts de haut niveau et de directeurs de projet. Je tiens à préciser que c'est une délibération qui ouvre une possibilité, mais que nous ne souhaitons pas forcément y recourir très souvent.

Adopté à l'unanimité.

2022-040 – Vente d'une parcelle de terrain rue du Pré Poitiers à Nevers. Je vous présenterai, comme nous l'avons déjà fait, la situation mise à jour de la cession globale par la Ville de Nevers de ses biens inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

2022-041 – Vente de la parcelle AD60b – Rue de Barcelone à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-044 – Prix Stars et Métiers – Année 2022

Adopté à l'unanimité.

2022-045 – Adhésion au réseau « Centre-Ville en Mouvement ».

Adopté à l'unanimité.

2022-048 – Servitude de passage de canalisations d'eau potable. Communauté d'Agglomération / Ville de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2022-055 – Partenariat entre la Ville de Nevers et le Cercle Magique Nivernais :
Le 8^{ème} Nostradamus d'Or les 27 et 28 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

2022-059 – Attribution de subvention au dispositif « Tandems solidaires » 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

Merci pour votre unanimité sur toutes ces délibérations.

Nous aborderons le vœu de Mme Chamoux en fin de séance.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2022-033 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

(cf. supra ; question de Mme Dupart-Muzerelle sur la labellisation « Numérique Responsable ».)

Il en est pris acte.

2022-034 Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 2 540 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

2022-035 Lancement d'une procédure de concession d'aménagement concernant le projet de construction des cellules commerciales et de l'équipement de proximité du Banlay

M. le Maire –

Nous allons entamer la délibération n°035 concernant le lancement d'une procédure de concession d'aménagement concernant le projet de construction des cellules commerciales et de l'équipement de proximité du Banlay.

Le quartier du Banlay est un quartier qui a été retenu par l'ANRU 2. C'est le troisième projet d'intérêt régional au niveau national. C'est un projet qui a fait l'objet d'une convention en décembre 2020 par l'ensemble des maîtres d'ouvrage (Nièvre Habitat, Ville de Nevers, Habellis, 1001 Vies Habitat) et tous les partenaires financeurs habituels de l'ANRU (l'ANRU, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental de la Nièvre, Action Logement et Nevers Agglomération).

Nous avons un certain nombre d'objectifs, et notamment la construction d'un équipement public de proximité qui abritera le centre social et l'espace jeunes, d'une part, et d'autre part, la création et la réhabilitation de 6 cellules commerciales, avec la construction d'un nouveau local dédié aussi à la mairie de proximité.

L'idée, c'est de recréer un peu une centralité de village, sans faire un cloisonnement de ce quartier avec d'autres. L'idée, c'est justement de supprimer

ce cloisonnement, et de générer de l'animation, et aussi de la sociabilisation, de la mixité de fréquentation. Je pense que c'est cela que nous devons poursuivre à titre prioritaire.

In fine, il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants, et aussi de ceux qui fréquentent ce quartier au quotidien. Et puis, de développer le potentiel économique d'un quartier intéressant à ce titre. Cela veut dire relocaliser, parfois, ou localiser des activités nouvelles, mais aussi relocaliser des activités impactées par des démolitions qui sont imposées par ce programme ANRU, avec un objectif, aussi, derrière cela : proposer des espaces plus qualitatifs, et plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Cette opération peut être qualifiée d'opération d'aménagement. C'est un projet assez complexe, et il est proposé de passer par une concession d'aménagement pour 6 années.

Le concessionnaire devra assurer une part significative du risque économique de l'opération.

Vous avez reçu une synthèse programmatique du descriptif de cette opération d'aménagement ainsi que les missions qui seront confiées à l'aménageur.

Cette délibération a pour objet d'approuver les modalités de publicité et de mise en concurrence en vue de l'attribution de cette concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement d'équipement public et de cellules commerciales au Banlay, et de lancer cette mise en concurrence, tout en validant les modalités du cahier des charges, qui vaudra règlement de la consultation.

Voilà, en synthèse, cette délibération.

Y a-t-il des questions ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Oui. C'était simplement en lien avec le vœu que j'ai déposé, et que nous lirons tout à l'heure, mais je voulais savoir s'il n'était pas possible de prévoir dans ce futur espace un local qui permettrait aux associations de se réunir. Sachant que la Bourse du Travail ne sera bientôt plus à la Ville.

M. le Maire –

Après, il y a deux options. C'est quand même l'objectif de votre vœu, aussi, d'aborder cela. Donc l'abordons-nous maintenant, votre vœu, par dérogation ? Ou alors repoussons-nous cela à la fin ?

Je vous propose donc que vous lisiez votre vœu ; ce serait un peu dommage de revenir sur le même sujet dans quelque temps.

Mme Chamoux –

C'était un vœu que je souhaitais déposer, sur le sujet consistant à favoriser la vie des associations.

« Vœu en faveur de la vie associative

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie démocratique. Leur utilité sociale, culturelle et économique est évidente. Elles contribuent à l'attractivité de la ville de Nevers, par l'organisation d'événements, mais aussi par les liens et la fraternité qu'elles font vivre au quotidien.

Si certaines ont une activité suffisante pour se doter de locaux, la plupart n'en ont pas, et ont besoin de façon épisodique. Beaucoup ne demandent par ailleurs pas de subvention et n'ont aucune autre ressource que des adhésions volontairement dérisoires. Il arrive donc régulièrement que, pour réunir leurs membres ou créer un événement public, des associations sollicitent les services municipaux afin d'obtenir une mise à disposition de salle à titre gracieux.

Actuellement, seuls la salle des Éduens et le septième étage de la bourse du travail sont concrètement disponibles à la réservation gratuitement. Par ailleurs, le délai de traitement de la demande est d'un mois. Aussi, ces deux facteurs conjugués sont souvent des obstacles à la vie des associations qui doivent alors se tourner vers les centres sociaux ou des lieux privés payants. Il arrive en effet parfois des urgences qui nécessitent une réunion imprévue – par exemple, on l'a vu à l'occasion de l'arrivée de certaines populations de pays extérieurs, et on a dû se réunir de façon imprévue, et dans l'urgence – et ce sont des longueurs administratives qui empêchent les bénévoles de mener à bien leurs activités.

Dans un premier temps, serait-il possible de raccourcir le délai de traitement des demandes de mise à disposition de salles ?

Dans un deuxième temps, pourrions-nous envisager de prospecter pour trouver un nouveau local permettant de recevoir du public, sachant que la Bourse du Travail ne sera bientôt plus propriété de notre Ville ? »

Je vous remercie.

M. le Maire –

Amandine Boujlilat va vous répondre.

Mme Boujlilat –

Oui, Madame Chamoux. Vous faites ici le parallèle avec la délibération qui concerne le lancement de la concession, mais on n'est pas complètement dans ce sujet-là. Vraiment, pour répondre plus précisément au vœu que vous avez formulé, en ce qui concerne la mise à disposition des salles, je suis assez surprise, parce qu'il y a tout de même un certain nombre de salles qui sont mises à disposition. Certaines, de façon gratuite. Alors, pas forcément systématique. Mais, enfin, quand même, dans pas mal de cas. D'autres, parfois, effectivement, à la location, avec des tarifs qui sont vraiment plutôt très bas, pour certaines.

Simplement, pour rappel, aujourd'hui, en termes de salles municipales, nous proposons les Éduens, une grande salle et une petite salle, la Bourse du Travail, la salle polyvalente des Bords de Loire, l'Oasis, le Centre des Expositions pour des manifestations plus importantes, le Château des Loges, la salle des fêtes, par ailleurs.

Pour les salles qui sont à la location, cela commence, pour certaines d'entre elles, avec une tarification de 30 €. Je pense aux Éduens, à l'Oasis. Pour le Château des Loges, cela commence à 65 €. Je rappelle qu'il y a une possibilité de gratuité une fois par an, notamment au moment des assemblées générales.

Honnêtement, je crois qu'il y a quand même un certain nombre de salles qui sont disponibles, en particulier pour les associations.

Il y a eu une période, effectivement, pendant le Covid, où il a fallu, comme partout ailleurs en France, s'adapter ; et pour des raisons sanitaires et d'hygiène, la mise à disposition ne s'est pas faite de façon normale. Mais il me semble que les choses sont plutôt rétablies.

Après, vous évoquez des situations plutôt d'urgence, d'après ce que je comprends, à travers votre vœu. Mais, je crois qu'aujourd'hui, pour une association qui aurait besoin d'une salle parce qu'elle a besoin d'évoquer quelque chose avec une certaine urgence, si elle le précise aux services, les délais peuvent être facilement raccourcis. À moins que vous ayez, vous, une expérience à titre personnel, peut-être, qui vous conduit à dire cela... ?

Franchement, si l'urgence est précisée, je pense que l'on peut toujours s'arranger pour trouver des solutions.

Mme Chamoux –

C'est régulièrement le souci, en fait. D'abord, vous parlez de l'Oasis, mais l'Oasis est le plus souvent prise, et on ne nous la propose pas.

En effet, le Château des Loges est payant. Dans une association, quand on a une toute petite adhésion, on n'a pas forcément l'envie, pour une réunion occasionnelle, ou régulière, de louer le Château des Loges.

Donc, c'est ce que je vous disais...

La salle des Bords de Loire est très régulièrement utilisée par d'autres associations. Donc, en fait, elle n'est pas disponible pour la plupart des associations qui voudraient se réunir.

Concrètement, et c'est ce que j'indiquais dans le vœu, il n'y a à disposition que la Bourse du Travail et les Éduens.

Ensuite, pour ce qui ...

M. Devoise –

Il y a une salle aussi à la Maison des Sports qui a été créée à destination de l'ensemble des associations, pas uniquement sportives. Il y a un vidéoprojecteur, des tables, des chaises. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, là, concrètement, s'il y a un taux d'utilisation qui permettrait éventuellement de ne pas vous l'accorder parce qu'elle est prise, mais, de mémoire, j'ai fait plusieurs AG quand j'étais adjoint aux sports dans cette salle. À vérifier. Je ne vais pas vous dire que ce que vous dites n'est pas vrai. Il faudrait voir si le délai est réellement d'un mois dans les faits. Peut-être qu'il est annoncé un mois, mais que le délai moyen de traitement est de 15 jours ou d'une semaine ; je ne le sais pas.

- Mme Chamoux – Je peux vous assurer que le délai est d'un mois, puisque j'ai déposé une demande pour une réunion le 11 mars, et que j'ai reçu le papier signé hier.
- Mme Boujlilat – Il y avait un degré d'urgence dans votre demande ?
- Mme Chamoux – *(hors micro)*
- Mme Boujlilat – Je pense que cela se travaille, en effet. En tout cas, puisqu'il y avait une notion d'urgence mentionnée dans le vœu que vous avez formulé, je crois que, si c'est le cas, et que si c'est précisé, on peut toujours trouver des solutions. Cela ne me semble pas problématique. En fonction de ce que vous avez eu comme expérience, je n'ai pas d'explication précise pour ce cas-là, mais, en tout cas, on essaie toujours de trouver des solutions. C'est une certitude.
- Mme Chamoux – Est-ce que la salle dont parle M. Devoise pourrait être ajoutée au calendrier de réservations possibles de Mme Batista ?
- M. Devoise – Pour ma part, je dirais que oui. On l'a créée dans ce sens-là, de pouvoir justement, au sein de la Maison des Sports, avoir une salle qui permette à la fois de projeter quelque chose... et il y a des tables, des chaises, et tout ce qu'il faut pour pouvoir recevoir des associations. Je l'ai utilisée régulièrement pour certaines AG.
- Mme Chamoux – *(hors micro)*
- M. Diot – Effectivement, elle n'est pas proposée. On découvre. Mais la problématique que pose Mme Chamoux, c'est une réelle problématique. Dans les faits, la salle des Éduens et la Bourse du Travail sont les deux seuls équipements où des associations peuvent se réunir. Par exemple, pour faire une réunion publique ou un congrès départemental de tel ou tel syndicat ou association, etc., il n'y a finalement que la salle des Éduens, la grande salle, qui a la jauge correspondante, et qui peut accueillir 80, 100, 120 personnes. C'est problématique. La vente de la Bourse du Travail va supprimer le 7^{ème} étage, qui était vraiment une possibilité de souplesse, notamment avec les syndicats. Ce dont parle Mme Chamoux, c'est le collectif des états généraux des migrations, qui se réunit une fois par mois, et qui, les 4 ou 5 dernières fois, a dû se réunir dans le bureau du syndicat FSU, en dessous ; ce n'est pas dans des conditions correctes.
- Je fais le lien avec la délibération, même si on n'en est pas là, mais, dans l'aménagement du Banlay, effectivement, ce ne serait pas faux d'imaginer avoir une salle, d'une jauge de 80 à 150 personnes, qui puisse être mise à disposition

des associations pour des réunions publiques, des assemblées générales, des choses comme cela.

Et je repose une nouvelle fois la question de la salle des fêtes des Montôts, qui est vide. Vous en avez volontairement limité l'utilisation à des mariages, des choses comme cela. En semaine, elle est inutilisée. C'est dommage. Elle pourrait être mise à disposition des associations qui veulent se réunir. Mais, à quoi est-elle utilisée en semaine ?

Mais la restauration des étudiants, c'est le midi. De 18 à 20 heures, elle doit être libre.

Mme Boujlilat – En revanche, pour faire le lien avec la délibération sur la concession, on n'en est pas encore là, en effet. Mais sur l'équipement public de proximité, il y aura certainement des choses à travailler. Dans la délibération, il est précisé que, justement, dans cette concession d'aménagement, dans le projet de construction des cellules commerciales et de l'équipement de proximité, on trouvera la mairie de proximité, le centre social. Aujourd'hui, à l'intérieur du centre social, on a aussi des salles. On n'est pas encore à ce stade-là. Mais, en tout cas, il y aura forcément une réflexion autour de salles. On n'en est pas encore là, mais il aura forcément des projections qui seront faites à ce niveau-là ; plus précisément, en lien avec la délibération.

M. le Maire – D'ailleurs, je ne suis pas hostile à ce que vous travailliez ce projet avec nous. Ce serait un projet d'emploi, pour la Ville. Il n'y a pas de difficulté. Si vous voulez vous adjoindre à des groupes de travail, y compris pour travailler l'équipement, qui pourrait, effectivement, pourquoi pas, avoir un espace associatif aussi, même s'il y a aussi le centre social, d'autres choses et d'autres réflexions sur l'école Guynemer, mais il peut y avoir de l'espace utile...

Je le dis sincèrement, vous êtes les bienvenus, parce que de bonnes idées peuvent venir de partout. Il n'y a vraiment pas de difficultés.

Peut-être une suggestion, Madame Chamoux, sur les cas particuliers. Céline Morini...

C'est vrai qu'il peut arriver qu'il y ait parfois des couacs, on ne peut pas le nier.

Mme Morini – En termes d'organisation, s'il y a des choses aussi à améliorer, je pense que se mettre en lien avec votre secrétaire dédiée à l'opposition peut être une bonne idée, puisqu'elle peut être un lien aussi avec ...

Mme Chamoux – C'est gentil de votre part, mais ce qu'il y a, c'est que tout le monde n'est pas conseiller municipal. Je pense aussi aux autres Neversois qui n'ont pas une secrétaire d'opposition et qui voudraient réserver une salle.

Mme Morini – De la même façon que vous nous remontez ici dans cette instance ce problème, je vous invite à le faire avec la secrétaire de l'opposition, qui, elle, pourra aussi se mettre en relation avec nous pour pouvoir travailler à une meilleure organisation, éventuellement.

M. le Maire – Deux précisions. Je voulais quand même vous dire que globalement cela fonctionne plutôt bien, vu le nombre de salles que l'on nous demande, et qui sont occupées. Il peut y avoir, pour X raisons, des problèmes. Ce que vous disait Céline Morini, c'est que, si cela passe par vous, vous avez un accès facilité, effectivement, de nous remonter... Cela ne me dérange pas que l'on en parle en Conseil municipal, mais on peut peut-être régler cela avant les Conseils municipaux, si Carole Klugstertz, l'assistante qui vous est dédiée, nous remonte les éventuelles difficultés. Il peut y avoir une difficulté, mais on peut alors la régler plus facilement que dans un Conseil municipal. C'est cela que je voulais vous dire.

Après, je le redis aussi, la gratuité, je n'ai rien contre, mais, au bout d'un moment, c'est toujours le même qui paie ; c'est la Ville de Nevers. On trouvera des équilibres entre ce qui est gratuit, mais, s'il y a de nouvelles salles, il faut aussi penser à l'entretien, etc. L'idée du tout gratuit, pour moi cela n'existe pas. C'est comme pour le Centre des Expositions, d'ailleurs, où il faudra qu'il y ait un autre mode de gestion.

On avance sur le reste ?

Mme Chamoux – Je voulais juste savoir s'il était possible – c'était la question – de réduire un peu les délais de traitement pour avoir l'accord ? Car, tant que l'on n'a pas la réponse, on ne peut pas communiquer sur l'événement.

Mme Boujlilat – Nous allons regarder, Madame Chamoux.

M. le Maire – Je suis pour, et les services aussi, ce qui peut être plus rapide, et il y a quelques réflexions d'amélioration dans ce domaine-là comme dans d'autres ; c'est clair. Nous prenons note de votre demande.

Mme Chamoux – Je vous remercie.

M. le Maire – Je vous en prie.

Nous allons quand même voter.

Y a-t-il des voix contre le lancement de cette procédure, qui est une partie importante de l'ANRU ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-036 **Adhésion au groupement de commandes permanent entre la Ville de Nevers, le CCAS de Nevers et Nevers Agglomération relevant du secteur informatique**

Adopté à l'unanimité.

2022-037 **Délibération autorisant la possibilité du recrutement d'experts de haut niveau et de directeurs de projet**

Adopté à l'unanimité.

2022-038 **Création d'un Comité Social Territorial commun Ville de Nevers – CCAS**

M. le Maire – Ensuite, je vais passer la parole à Céline Morini pour évoquer la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Nevers et le Centre Communal d'Action Sociale.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique qui serait compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Pour des raisons de bonne gestion et dans la volonté commune de partager la politique de ressources humaines entre les deux structures, il semble cohérent de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune de Nevers et du Centre Communal d'Action Sociale.

Les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1^{er} janvier 2022 permettent cette création d'un Comité Social Territorial commun.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la commune de Nevers et du CCAS.

Merci.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Je pense qu'il était important de vous annoncer la création de ce Comité Social Territorial.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-039 Elections professionnelles 2022 – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial

M. le Maire – Céline Morini va enchaîner, avec les élections professionnelles de cette année, et la fixation du nombre de représentants du personnel à ce Comité Social Territorial.

Mme Morini – Merci. C'est effectivement une délibération en lien avec la précédente.

Actuellement, la Ville de Nevers et le CCAS disposent d'un Comité technique commun leur permettant de partager une politique de ressources humaines et des modalités d'organisation des services porteuses d'équité et de valeurs communes.

Le mandat des représentants du personnel actuels arrivant à son terme le 7 décembre 2022, il est convenu de créer un Comité Social Territorial unique ; nous venons d'en parler.

Le jeudi 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles en vue du renouvellement des représentants du personnel au Comité Social Territorial.

Il convient donc de définir le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal de suppléants qui siégeront au sein de ce Comité Social Territorial ; ceci en maintenant le paritarisme numérique fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, conformément à la délibération du 16 décembre 2013.

Considérant que le nombre d'agents se situe dans la tranche allant de 200 à 1 000, et que le nombre de sièges correspondants est compris entre 4 et 6 représentants titulaires et autant de suppléants, je vous propose

- de fixer, conformément au décret, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants titulaires comme suit :

- 6 représentants titulaires du personnel (et un nombre égal de suppléants)
- 6 représentants titulaires de la collectivité (et un nombre égal de suppléants)

- De maintenir le paritarisme numérique fixant le nombre de représentants du personnel titulaires égal à celui des représentants de la collectivité.

Je vous remercie.

M. le Maire – Y a-t-il des questions, s'il vous plaît ? Ou des interventions ?

Si tout le monde est d'accord pour cette fixation, nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci de votre confiance.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-040 Vente d'une parcelle de terrain rue du Pré Poitiers à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2022-041 Vente de la parcelle AD60b – Rue de Barcelone à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2022-042 Mise en vente du Centre des Expositions rue Amiral Jacquinot à Nevers

M. le Maire –

Je vais évoquer la mise en vente du Centre des Expositions. Je vais refaire cette présentation, car, c'est vrai, vous avez raison, Monsieur Diot, tout le monde n'est pas élu communautaire ; même si, je le redis, tous les élus reçoivent les dossiers communautaires. Donc, tous les élus municipaux sont au courant de ce qui se passe à l'Agglomération.

Nous avons un Centre des Expositions – sur lequel Mme Mangel a retrouvé un certain nombre de précisions historiques ; si besoin elle complètera – qui était un bâtiment innovant à l'époque, construit dans les années 1970. Je rappelle que les premières foires-expositions, bien plus avant, étaient d'ailleurs au parc Salengro, au tout début, au champ de foire aussi, et aussi à ce qu'est la chambre de commerce aujourd'hui.

Ce Centre des Expositions a été agrandi en 1985, notamment par le hall Pernod. Et il est donc propriété de la Ville de Nevers, sur 58 300 m², rue Amiral Jacquinot à Nevers.

Nous souhaiterions céder à l'Agglomération, qui en a accepté l'augure par un vote à l'Agglomération, à l'unanimité, je crois, une partie faisant 57 000 m², composée de 5 halls de tailles différentes, avec une surface globale d'exploitation qui est de l'ordre de 11 800 m², hors locaux annexes.

À cela s'ajoute un grand parking d'accueil du public de l'ordre de 24 000 m², une esplanade attenante de l'ordre de 5 000 m² pouvant également servir de parking, et éventuellement pour d'autres activités.

Je le dis gentiment, cela ne devrait pas être nous qui devrions nous en occuper ; il est au bout du bout depuis très longtemps, et nous le maintenons ouvert comme nous le pouvons. Évidemment, aujourd'hui, il n'est plus du tout dans ce que l'on attend d'un bâtiment de ce type. Dans l'esprit de ce que revendique sur ses panneaux d'entrée de ville Nevers, ville de congrès, certes il y a parfois des

congrès à *La Maison*, mais il pourrait y en avoir aussi bien plus à cet endroit-là. Mais nous allons essayer d'en développer quelques-uns, notamment autour de la santé. Or, on pourrait faire beaucoup mieux, avec un équipement innovant.

Nous mettons en vente cet ensemble immobilier, qui a été estimé par les Domaines à 2 650 000 €, de mémoire, et nous proposons de le céder à l'Agglomération à l'euro symbolique, sachant que c'est aussi la contribution de la Ville de Nevers. Nous avons réfléchi, dans ce transfert d'équipement, à ce qui pourrait être le plus juste pour les deux collectivités. Or, une cession à l'euro symbolique permet à l'Agglomération de porter après plus facilement le projet avec d'autres partenaires, publics, publics/privés – à voir quant au mode de gestion –, et c'est un travail que nous accomplissons en parallèle.

L'idée, c'est déjà de valider cette cession du bâtiment, aujourd'hui. La Ville consent un effort financier à le faire. En même temps, très honnêtement, qui pourrait nous le racheter ? Si ce n'est l'emprise ? Et aussi une emprise qui est soumise au risque inondation ; il ne serait pas très sain de le vendre au prix. L'idée, en tout cas, c'est que cela soit relativement neutre pour l'Agglomération, qui assumera derrière sa rénovation. Le temps que celle-ci soit engagée, l'équipement restera sous la gestion de la Ville de Nevers.

Voilà le résumé de la délibération. On pourrait donc partir sur 2,6 M€, estimation des Domaines au 8 février 2022. L'idée, c'est vraiment que l'on ait un équipement qui est très attractif sur le territoire – qui l'est, malgré son état, mais qui pourrait l'être beaucoup plus –, qui soit aussi un équipement qui reste intégré aux ambitions de développement économique, parce que c'en est, et puis en profiter pour faire quelque chose de plus polyvalent, notamment autour d'une salle culturelle qui permette d'accueillir notamment des artistes et des jauges qui pourraient être de l'ordre de 2 500 places debout et des gradins rétractables qui puissent aussi permettre d'assister à des événements ou des concerts assis.

Évidemment, il y a un travail sur l'acoustique à faire, et tout le monde sera gagnant, et notamment les exposants, qui, aujourd'hui se trouvent avec peu de chauffage, parfois avec un peu d'eau qui leur tombe dessus, et à la fois avec une acoustique déplorable.

Donc, je pense que cela pourrait être une bonne occasion – cela sera dans le cahier des charges – de faire un équipement qui soit connecté raisonnablement, et qui propose davantage de services, et puis qui puisse aussi être un peu plus autonome en ressources, en récupération d'eau, voire en photovoltaïque... Bref, beaucoup d'enjeux, pour un équipement qui est juste en lisière d'un quartier politique de la ville, et qui, aussi, ne donne pas une image de modernité de ce quartier que nous essayons de relancer, et également un lien évident avec le stade à côté de La Baratte, le stade Léo Lagrange, sur lequel nous travaillons aussi, aidés par notamment le président de la Fédération Française d'Athlétisme, parce qu'il faut quand même que l'on vienne aussi au bout de ce sujet, et pourquoi pas envisager des passerelles, physiques ou symboliques entre les deux équipements pour se compléter, puisqu'on est à peu près au même degré de besoin de rénovation sur les deux.

Voilà résumée, encore une fois, notre ambition, et pourquoi la Ville fait l'effort. S'il y avait transfert, la Ville paierait aussi, dans les règles actuelles, 30 % du coût à

venir, et donc l'idée, ce n'est pas que la Ville se dérobe, mais qu'elle fasse ce geste en amont, en quelque sorte, en cédant à l'euro symbolique un bien qui a une valeur largement supérieure, certes, mais qui laisse aussi à l'Agglomération le soin de conduire, et sans doute d'autofinancer un peu ce bâtiment, même si nous ambitionnons d'aller chercher des fonds, et espérons peut-être 80 % d'apports financiers extérieurs, publics avec éventuellement un complément du privé ; il y a des pistes, y compris par de nouveaux modes de gestion plus innovants.

Vous souhaitez intervenir ? François Diot.

M. Diot – Le Centre des Expositions va changer de propriétaire. Ce ne sera plus la Ville, mais l'Agglomération. Ce n'est quand même pas une petite affaire. C'est bien que l'on en parle ici, grâce à l'opposition, si je me le permets.

Cela a été voté samedi par le Conseil d'Agglomération, sur la base d'arguments parfaitement recevables, et notamment le fait, vous l'avez rappelé, que le Centre des Expositions est un équipement qui rayonne au-delà de la ville, bien au-delà de l'agglomération, voire au-delà du département. D'ailleurs, l'équipement avait été déclaré d'intérêt communautaire il y a un an et demi ; je crois que c'était en décembre 2020. Ce qui n'impliquait pas automatiquement qu'il devienne par la suite propriété de l'Agglomération. Mais ce n'est pas illogique.

Vous nous dites que l'équipement est dans un état lamentable ; c'est vrai. Qu'il y a de gros travaux à faire ; c'est vrai. Et on apprend dans la délibération – je parle des délibérations 042 et 043 ensemble – suivante, que le montant estimé des travaux s'élève entre 15 et 16 M€ HT. Pour l'instant. On sait toujours que cela finit avec 30 % de plus, en général...

M. le Maire – Là, on a réduit, parce que la première note que l'on m'avait annoncée, c'était plutôt 23 M€. Mais si l'on veut y arriver, il faut être plus raisonnables. Nous avons donc réduit un peu les surfaces de rénovation.

M. Diot – Donc, on arrivera au bout du bout à 23 M€. C'est ce que vous venez de dire...

M. le Maire – Non, j'espère que non. Non, franchement, j'espère que non. Mais l'évaluation était à l'époque où il n'y avait pas une telle hausse du prix des matériaux. C'est terrible pour tout le monde, les entreprises, les marchés publics...

M. Diot – Oui. En plus, vous nous dites que, si c'est l'Agglomération, nous aurons plus de facilités à obtenir des subventions et des cofinancements. Peut-être.

Pour notre part, nous n'aurons pas d'opposition à cette délibération, d'autant plus que le Conseil d'Agglomération est d'accord.

Mais, il y a quand même beaucoup d'inconnues là-dedans. C'est un peu ce que nous avons dit au Conseil d'Agglomération. Mais quel est le projet qu'il y a

derrière ? Parce que l'on cède à l'euro symbolique. Mais pour quoi faire ? Qu'est-ce que l'Agglo va en faire ? Ce serait bien, quand même, d'avoir au moins quelques pistes là-dessus. Cela vaudrait le coup d'avoir davantage d'éléments qu'une délibération finalement très technique : vous nous présentez un recto verso ; c'est une délibération technique, on cède à l'euro symbolique, et puis on verra finalement ce que l'Agglomération en fera, ou ce qu'elle pourra en faire. C'est un peu léger. On aurait besoin de savoir ce que l'on pourra en faire.

Ensuite, pour ces 16 M€ HT pour l'instant, sur quelles subventions peut-on compter ? Il ne s'agit pas de faire un plan de financement global. Mais vous nous avez dit à l'Agglomération qu'il y aurait possiblement 3 M€ à récupérer dans le cadre du plan de relance de l'État. 3 M€, c'est bien, mais cela veut dire qu'il en resterait 13 à trouver, au bas mot. Vous nous avez dit « peut-être 1,3 M€ du Département ». OK ; cela descend à 11 ou 12 M€ qu'il reste à trouver. Mais ce n'est pas une paille. Il va donc falloir aller bien au-delà.

Transférer l'équipement à l'Agglomération, d'accord, mais cela ne règle pas la question du financement. D'autant que l'Agglomération n'est pas beaucoup plus riche que la Ville. Et 2 pauvres, cela ne fait pas un riche ; voire même 13 pauvres, si l'on compte les 13 communes de l'Agglomération, cela ne fait pas un riche.

Et puis, dernier point, quel sera le mode de gestion de l'équipement ? Et quels seront donc les coûts de fonctionnement ? Parce qu'avoir un Centre des Expositions rénové, c'est bien ; mais ensuite il faut le faire fonctionner, et on sait que les coûts de fonctionnement sont toujours très importants, et c'est souvent l'angle mort de ce genre de dossiers. C'est souvent un débat que nous avons : c'est bien d'avoir des équipements, mais il faut les faire fonctionner. Il y a l'investissement de départ, et ensuite il y a les coûts de fonctionnement, et des coûts de fonctionnement qui ont explosé ces dernières années à l'Agglomération, au point que vous avez dû créer une taxe foncière d'agglomération pour sortir la section de fonctionnement de l'Agglomération de la zone rouge. Donc on transfère des équipements de la Ville de Nevers à l'Agglomération, ensuite on augmente les impôts à l'Agglomération pour faire fonctionner ces équipements, si je vais vite. Mais c'est cela. Mais, au bout du bout, tout cela sort de la poche des habitants de l'Agglomération et de Nevers.

Tout cela pour dire que l'on transfère cet équipement à l'Agglomération. Dont acte. Cela sort sans doute une épine du pied de la Ville de Nevers. Mais tout reste à construire, et cela ne règle pas fondamentalement le fond du problème.

M. le Maire –

Je vais vous répondre. Je pense que, sur le projet, il est esquissé, quand même, et puis tout le monde le connaît. L'idée, c'est d'avoir un Centre des Expositions qui soit plus polyvalent. Il est très demandé, malgré son état, aujourd'hui, mais il ne l'est pas assez dans le circuit des congrès, des foires et salons. Nous travaillons sur une agence de l'attractivité, que nous aborderons notamment lors d'une séance à l'Agglomération. Aujourd'hui, c'est avoir une ambition que les autres villes ont. La Ville de Bourges, avec laquelle nous entretenons des liens très cordiaux – nous en parlerons tout à l'heure – va rénover aussi le sien. L'idée, ce n'est pas que nous soyons en concurrence, mais que nous prenions notre part aussi sur ces foires et salons. Comme les fêtes foraines tournent, les foires et salons aussi. Vous imaginez bien que nous en intéressons certains, mais que

nous n'en intéressons pas du tout d'autres, et que nous ne donnons pas une image très positive de notre territoire, et modernisée. Il n'a quasiment pas de recettes aujourd'hui ; il a une gratuité qui est excessive par rapport à ce dont est capable la Ville de Nevers, je le dis, et je préviens tout le monde.

Le projet est d'avoir un équipement orienté foires et salons, congrès. Aujourd'hui, les congrès se tiennent principalement à la salle de la Maison de la Culture, qui est disponible ou qui ne l'est pas. Avec des gradins, cela peut devenir une salle des congrès, avec une acoustique aussi suffisante, et avec un chauffage correct. Le projet est très clairement orienté là-dessus, et il est aussi sur une salle qui permette d'accueillir des têtes d'affiche, que nous n'avons pas. Je prends par exemple la chanteuse Angèle ; eh bien, nous avons tenté. Jean-Luc Revol avait des possibilités. Mais elle ne tourne pas dans des salles de moins de 1 000 places ; ce qui est le cas de *La Maison*, qui est une très belle salle, qui a été rénovée avant nous, et il y a encore du travail sur la petite salle et d'autres endroits de la Maison de la Culture. Il y avait Garou samedi soir ; c'était plein. Mais vous avez nombre de chanteurs, d'acteurs, etc. qui tournent dans des salles plus grandes. L'idée est que l'on ait une salle qui serve déjà à nos producteurs locaux – je pense à *La Maison*, au Café Charbon, au théâtre –, et que l'on se serve de cette salle. Il n'y a pas de gestion culturelle propre envisagée. Et puis qu'elle puisse intéresser des tourneurs, en complément des saisons. J'en ai discuté encore avec Jean-Luc Revol samedi soir ; l'idée, c'est d'être attentif à comment cela sera géré derrière. Nous garderons quand même la main dessus, mais c'est avoir un équipement qui puisse aussi nous servir, parce qu'il y a des artistes que l'on ne peut pas faire venir aujourd'hui.

Je ne peux pas vous donner plus d'explications sur le projet ; cela me semble assez cohérent : foires et salons, congrès... Si l'on a des gradins, cela pourrait aussi servir à des moments d'enseignement aussi, parce qu'aujourd'hui cela ne tient plus ; il y a des propositions de formations aussi sur le plan médical ou paramédical qui voudraient s'ajouter, à une époque où c'est compliqué sur le plan santé, je le sais, et je suis bien au courant de ce qui se passe un peu partout, et c'est désolant ; c'est la résultante aussi de « non-directions » prises à l'époque pour mailler le territoire de santé, et c'est très compliqué. Mais, en dehors de cet aspect-là, pour en revenir au sujet, c'est là l'objectif de notre projet.

Ce projet, encore une fois, je veux le partager avec tout le monde. Tout le monde de l'Agglomération, hors tendances politiques. Ce n'est pas un sujet politique majeur ; c'est un sujet pragmatique. Tous les élus, y compris municipaux qui ont envie de le partager, sont les bienvenus. Cela va être travaillé aussi par le laboratoire des projets de la Ville de Nevers, qui pourrait un jour peut-être être mutualisé, parce que l'on n'a pas de techniciens sur ces domaines-là à l'Agglomération... Donc, bref, tout le monde est le bienvenu, pour faire une réussite de cet équipement. Une fois qu'il sera fait, il va être fait pour un certain nombre d'années. J'espère que ceux qui nous succéderont auront la bonne idée d'envisager son entretien et son renouvellement ou sa réhabilitation à la bonne époque.

Vous évoquez le plan de financement. Je vais vous faire une confidence, je ne suis pas sûr que dans l'Agglomération les 13 membres ne seraient que des pauvres, il y a peut-être quelques riches. Nous ne donnerons pas de noms. Mais, en dehors de cela, nous savons nos limites. Je me suis battu pour aller chercher

de l'argent au niveau de l'État, dans le cadre du plan de relance, et avec une assurance, sous une pluriannualité pour le moment assez courte compte tenu des échéances électorales actuelles, d'avoir environ 3 M€ de subventions de l'État, à titre dérogatoire. Je me suis battu pour l'entrée sud, et je me suis battu pour le centre de Nevers, et j'ai eu ces garanties de l'État il y a quelques semaines, au niveau du préfet de région, et ensuite du préfet de département. C'est de l'argent sur lequel on peut compter. Je le redis aussi, en fonction du résultat électoral – je vais dire cela comme cela, de façon la plus neutre possible –, j'irai négocier davantage sur une pluriannualité qui soit allongée pour ces fonds provenant de l'État.

Ensuite, effectivement, dans le cadre des discussions que j'ai avec le président du Département, il conçoit que c'est un équipement largement départemental, interdépartemental, et j'attends l'assurance écrite et le soutien particulier du Département sur ce bâtiment, qui pourrait être de l'ordre de 1,3 M€.

Ensuite, nous n'avons pas encore la case « Région ». Vous imaginez bien que nous sommes dans les 9 villes considérées par la Région comme devant être particulièrement aidées. Je vais aussi me servir de ce levier auprès de la présidente de Région pour que, de façon équitable, nous soyons peut-être mieux traités que d'autres, parce que nous ne l'avons peut-être pas été assez à certaines époques, et aller chercher une aide de la Région, cela me semble assez logique sur ce bâtiment, ce qui peut générer, vous le savez, de l'argent de l'Europe. Nous allons aller chercher cela aussi.

Vous le voyez, il nous manque encore des cases de financement, mais je le redis, comme je l'ai dit gentiment à l'Agglomération samedi, personne ne peut arriver avec un plan bordé à l'euro près maintenant. Je ne prendrais pas le risque d'y aller non plus si je n'étais pas sûr d'avoir certaines assurances de base.

Nous allons donc compléter. Je ne vous cache pas qu'il y a des privés qui sont intéressés. J'ai même eu la proposition qu'un privé prenne tout, et refasse tout, et gère après. Je ne sais pas quelle est la solution la meilleure. En tout cas, il pourrait y avoir éventuellement, dans le cadre aussi d'une construction juridique différente, aussi l'arrivée de fonds privés, tout en conservant la maîtrise du côté des pouvoirs publics, évidemment. Et peut-être une structure originale. Je suis allé en visiter une qui fonctionne sous ce biais juridique, qui pourrait être intéressante, et je vous en reparlerai quand nous aurons un peu travaillé le sujet, parce que je souhaite partager, et avoir les avis des uns et des autres. Mais cela peut paraître intéressant, pour justement disposer des moyens nécessaires.

Comme je le redis, moi, je considère que ce n'est pas l'argent qui doit dicter les projets, c'est la volonté des élus qui doit faire les projets, et, après, on va aller chercher l'argent. Cela ne veut pas dire qu'il faut partir dans tout et n'importe quoi, je vous rassure ; ce n'est pas notre style, je pense. Et donc avoir un minimum de garanties pour lancer ce projet permet de le rendre crédible, et je suis confiant sur la suite.

Sur le mode de gestion, nous n'allons rien mettre de côté, nous allons tout travailler, et moi, je souhaite aussi associer tous ceux qui le veulent. Encore une fois, n'attendons pas les rendez-vous trimestriels en moyenne des Conseils ; je

pense que toute idée sera la bienvenue sur le mode de gestion qui soit dans l'intérêt supérieur, c'est-à-dire celui de l'Agglomération et de l'intérêt général.

Ensuite, sur les coûts de fonctionnement, aujourd'hui, la chaleur s'en va par les trous par lesquels rentre la pluie ; donc je ne pense pas que nous soyons très exemplaires sur le plan de la consommation énergétique, et c'est d'une autre époque, où on y prêtait sans doute moins d'attention. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons une ambition aussi ; ce sera peut-être quelques coûts, mais, si ce sont des coûts pour en gagner derrière, c'est intéressant. C'est pour cela qu'il faut qu'on le fasse à un coût raisonnable, mais pas qu'à l'économie non plus. Parce que nous allons le faire pour un certain nombre d'années.

Donc, l'idée, c'est que l'on ait un coût de fonctionnement maîtrisé, y compris par des solutions technologiques nouvelles, respectueuses de l'environnement, et en même temps innovantes écologiquement pour maîtriser ces fonctionnements. Mais, là, on a de quoi s'inspirer d'autres bâtiments qui ont été rénovés.

Aujourd'hui, ce Centre des Expositions est très pauvre en recettes. Avec un bâtiment rénové, il est clair que l'on va pouvoir se permettre d'aller chercher des recettes auxquelles nous ne pouvons pas prétendre aujourd'hui vu son état, mais qui contribueront, après, à une certaine forme d'équilibre économique de fonctionnement. Nous sommes bien conscients des limites des fonds publics ; on le vit, voire on le subit, depuis 2014.

Vous faites gentiment allusion aux taxes que nous avons mises à l'Agglomération ; ces taxes, ce n'est pas tant pour équilibrer un budget que pour réaliser des projets. C'est pour réaliser des projets, pour réaliser notre projet de mandat, que nous avons tous partagé et voté.

Encore une fois, nous avons baissé trois ans les impôts, et vous vous êtes gentiment moqué de ce peu d'impact de baisse, mais nous avons mis une taxe qui est dans les proportions, et qui fera une hausse des impôts très limitée pour beaucoup de personnes, mais qui va nous permettre de réaliser nos projets. Ce sont 50 € en moyenne. Donc, franchement, je pense que c'est tenable. Les fumeurs compareront avec ce que coûte un paquet de cigarettes, ou un abonnement Netflix.

Ce sont des choix, nous les faisons, et nous aidons nos concitoyens à les faire, et je pense que nos concitoyens peuvent comprendre, et seront fiers d'avoir un équipement qui sera digne d'une ville qui essaie de se relancer, et qui n'est pas quelque chose qui est en train de s'écrouler. Il y aura une vraie discussion aussi sur d'autres sujets. Ce n'est pas se retirer une épine du pied pour la Ville de Nevers ; je ne le vois pas comme ça. Franchement, je pense que, de mémoire, il a dû y avoir unanimité samedi, ou quasiment. Vous savez comment sont vues parfois les villes-centres, même si, dans le cadre du travail que nous avons réalisé, je pense, de façon pédagogique, sur le pacte fiscal et financier – c'était notre deuxième, au niveau de l'Agglomération –, il y a eu une prise de conscience, aussi, des charges. Je dis gentiment à des maires « prenez les charges de centralité de la Ville de Nevers ». Tous les maires des villes-centres ont cela.

L'idée, ce n'est pas d'être inéquitables et de se défausser sur les autres, mais c'est de considérer de partager les choses. Aujourd'hui, c'est un équipement,

vous l'avez dit comme moi, qui excède même le périmètre intercommunal. Donc, ce n'est pas illogique qu'il y ait une forme de mutualisation de sa prise en compte. Je vous donne l'exemple de la médiathèque et du conservatoire ; aujourd'hui, beaucoup sont des équipements d'agglomération. Je ne veux pas trop charger la barque, mais c'est un vrai sujet. Concernant la médiathèque, nous y avons fait des travaux pour qu'elle soit correcte, mais la verrière n'est plus du tout fonctionnelle, et cela cause un souci. C'est une vraie question ; doit-on garder la médiathèque là ? Doit-on se lancer dans une forte rénovation ? Ce qui m'a été assuré par la DRAC, c'est que, si, un jour, c'est un équipement intercommunal, nous serons plus aidés par l'État que si ça reste un équipement communal. Ce sera la même chose pour le Centre des Expositions. C'est aussi une façon d'être capables d'aller chercher davantage de fonds, mais c'est aussi, en quelque sorte, mettre en adéquation...

Je l'ai dit, la Ville fait un effort sur les crédits qu'elle pourrait aller rechercher, et je considère, si vous en êtes d'accord, que ce sera sa contribution, et elle contribuera indirectement par les flux de l'Agglomération aussi à la nouvelle ambition pour ce centre à l'avenir. Franchement, c'est d'essayer d'être juste. J'aime bien, comme vous, essayer de trouver une espèce de justice, et je n'ai jamais vécu les deux fonctions que j'occupe en me disant que je vais me débarrasser ou que je vais charger la mule sur un tel ou sur un tel. J'essaie d'être juste dans le partage entre les collectivités.

Voilà. Y a-t-il d'autres interventions ?

Corinne Mangel.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. C'est juste pour donner une petite information historique, relevée dans le bulletin municipal de Nevers de 1969 ; date à laquelle on a décidé de construire un nouveau Centre des Expositions. On pensait qu'il sortirait de terre en 1970. Non, non, il est sorti de terre le 11 mars 1972. Mais il est noté, je cite : « *Ajoutons qu'afin de bien montrer que cette réalisation intéresse plus que la seule Ville de Nevers, c'est donc le syndicat intercommunal de l'agglomération de Nevers qui a bien voulu s'en charger pour le compte de la Ville.* »

Donc l'implication de l'Agglomération de Nevers, pour un tel équipement, ce n'est pas nouveau.

Petite cerise sur le gâteau, il est noté qu'« *un hall d'expositions est un équipement public auquel l'État n'apporte aucune aide et aucune subvention.* » Vous voyez que cela a bien changé.

M. Diot –

Je ne sais pas ce que vous voulez me démontrer, Madame Mangel. Mais, vous qui êtes férue d'histoire, vous n'ignorez pas que l'Agglomération n'existait pas en 1969. Elle était même très loin d'exister. Le syndicat intercommunal d'agglomération, cela devait être autre chose, mais ce n'était pas l'Agglomération.

Dont acte. Mais...

M. le Maire – Je pense que c'est la présence de Lorant Deutsch qui l'inspire, Corinne Mangel, ce soir.

Qui vote contre le principe de la mise en vente du Centre des Expositions ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-043 Vente du Centre des Expositions situé rue Amiral Jacquinot à Nevers

M. le Maire – Qui vote contre la vente du Centre des Expositions à l'Agglomération de Nevers dans les conditions que j'ai rappelées, pour l'euro symbolique ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Je pense que nous prenons une décision importante ce soir.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Point d'information sur les cessions immobilières

M. le Maire – J'avais prévu de passer un petit PowerPoint d'actualisation des cessions, pour partager ce point régulièrement avec vous.

Pour ce qui concerne le bilan des ventes 2021, nous avons cédé pour 178 000 €. J'ai demandé que nous ayons à la fois les recettes pour la Ville, et les économies de dépenses, en quelque sorte. En l'occurrence, ces dernières se montent à 723 €.

Pour le bilan total des ventes 2014-2021, nous sommes à 2 972 150 € pour 44 ventes de terrains et de bâtis. Ce qui représente 51 268 €. Je ne sais plus si nous avons le nombre de mètres carrés plus tard, mais, il me semblait que l'on était initialement, au début du mandat 2014, à 230 000 m² ; je vous laisse faire la soustraction. Ce qui représente des économies sur les frais de fonctionnement et la taxe foncière pendant 7 ans de 340 000 €. Vous voyez que, si l'on ajoute les deux chiffres, on est quand même presque sur 3,3 M€. Et il y a d'autres ventes en cours.

Sur le Centre des Expositions, il y aura effectivement des non-dépenses, puisqu'il va être transféré, dans l'objectif que l'Agglomération aille aussi trouver un équilibre, avec des frais de fonctionnement qui ne sont pas négligeables – 105 000 € –, mais qui sont limités aussi du fait qu'il y a une occupation qui n'est pas optimale, et notamment l'hiver, par rapport à la possibilité d'être à l'intérieur. Ce sont les économies annoncées.

En attente de signature, il y a un terrain vendu 13 000 € rue des Chailloux ; l'appartement 8 rue de Lourdes, résultant du legs Thuillier, pour 125 000 €. Je précise aussi qu'il y a l'appartement rue de la Pompe à Paris, pour lequel nous allons descendre le mandat que nous avons essayé de mettre un peu plus cher, mais l'appartement est au premier étage, et donc ce n'est pas forcément le mieux dans un immeuble. Mais nous n'allons pas nous plaindre, c'est le legs Thuillier. Donc il est mis à la vente actuellement, et nous sommes en train de modifier le mandat, actuellement à 500 000 €.

Il y a la Bourse du Travail. Nous avançons avec les syndicats sur une relocalisation peut-être aux Courlis, sauf un syndicat qui semble avoir pris un bâtiment de son côté. Il sera vendu au prix de 340 000 €.

Sur l'ancienne cuisine centrale, en principe elle est vendue – je vous la présenterai l'an prochain –. Ce n'est pas le plus important en termes de recettes, mais ce n'est pas à négliger.

Et puis un terrain, pour arranger un voisin, d'ailleurs, qui est à l'angle de la rue de la Raie – non, je me trompe, c'est un autre – vendu au prix de 59 000 €.

Cela fait un calcul qui se situe entre 500 000 et 600 000 €, si je ne me trompe pas. Vous voyez que ce n'est pas négligeable. Et je ne rentre pas les économies qui ne sont pas encore calculées, mais qui le seront pour la prochaine présentation. Je demanderais aux services de nous faire les totaux.

Pas d'observations ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – J'y pense juste, là : Et les plaques de rue ? Savez-vous combien cela nous a rapporté ?

M. le Maire – Les plaques de rue ?

Déjà, cela nous fait un peu de place, parce que cela prenait beaucoup de place, et cela a aussi beaucoup intéressé, pour Noël notamment, je crois. On compte continuer. Il y a du stock.

Mme Concile – En moyenne, on était sur 40 € la plaque, car il y avait des plaques plus petites et des plus grandes, et nous allons refaire cela pour la Fête de la Loire. Toutes les rues les plus convoitées sont parties. Il y avait beaucoup de demandes sur certaines rues du quartier historique, par exemple. Mais, là, il en reste encore quelques-unes, voire pas mal.

M. le Maire – Voilà, pour information.

Pour revenir au Centre des Expositions, je pense que nous avons dû le zapper dans la liste des sujets à voir ensemble. Mais, c'est bien, nous partageons. C'est évident que c'est important pour la ville de Nevers.

ATTRACTIVITÉ

2022-044 *Prix Stars et Métiers Année 2022*
Adopté à l'unanimité.

2022-045 *Adhésion au réseau « Centre-ville en Mouvement »*
Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2022-046 *Partenariat Fédération Française d'Escrime – Ville de Nevers – Cercle Nevers Escrime – Label « Terre de Jeux 2024 »*

M. le Maire – Nous passons ensuite à la délibération sur le partenariat avec la Fédération Française d'Escrime, la Ville de Nevers, et le Cercle Nevers Escrime, dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 ». Je pense que c'est important de le mettre en avant.

Yannick Chartier.

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Nevers a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », et la salle d'armes « La Botte de Nevers » est devenue centre de préparation aux jeux. Dans ce cadre, la Fédération Française d'Escrime a décidé de programmer un stage de l'équipe de France épée dame à Nevers du 18 avril au samedi 23 avril 2022.

Pour permettre un bon déroulement de ce stage, un contrat de partenariat a été noué entre la Ville partenaire, la Fédération Française d'Escrime et le Cercle Nevers Escrime. La Ville de Nevers participe financièrement, à hauteur de 3 000 € avec le Cercle Nevers Escrime pour la prise en charge de l'hébergement et de la pension complète des 16 personnes de la délégation.

C'est pourquoi je vous demande d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes. Les crédits sont inscrits au budget 2022.

M. le Maire – Merci. Et nous allons accueillir les membres de la Fédération au Musée, c'est cela ? Non, c'est l'équipe de France de hand-ball.

M. Chartier – Oui, elle arrive jeudi soir. Nous avons l'inauguration au musée, et ensuite un premier match vendredi soir, et un deuxième match également avec France Danemark des juniors le samedi soir. Donc une belle compétition, avec un pont de Loire qui va être éclairé bleu, blanc, rouge à l'occasion.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions, ou des remarques ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nous votons à l'unanimité cette délibération de partenariat.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2022-047 Cession des parcelles Ville de Nevers BW 246 et BW 499 à Nièvre Habitat

M. le Maire – Ensuite, je cède la parole à Anne Wozniak pour la cession des parcelles VW 236 et BW 499 Ville de Nevers à Nièvre Habitat.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Une délibération assez courte.

La Ville de Nevers cède les parcelles BW 236 et BW 499, dont elle est actuellement propriétaire, au bailleur social Nièvre Habitat aux fins de construction de logements locatifs collectifs et semi-collectifs.

Cette cession s'effectuera à l'euro symbolique.

Je vous demande :

- D'approuver les termes de cette cession,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Pour ajouter un peu de contexte à cette délibération, j'indique que ces parcelles se situent dans le périmètre de la concession d'aménagement de la ZAC Saint Genest, *via* Nièvre Aménagement. Il s'agit de la construction d'une vingtaine de logements, sur 3 îlots bâtis, avec les parkings correspondant aux futurs habitants.

Je souhaitais ajouter aussi que nous avons vraiment veillé à ce que l'accès aux jardins des remparts, à partir de la rue de Gonzague, soit absolument préservé, puisqu'il est assez emprunté ; et même valorisé par l'aménagement qui a été proposé par le bailleur. Nous avons travaillé ensemble pour maintenir et améliorer cet accès piétons à la promenade des remparts.

M. le Maire – Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – C'est fait, de toute façon, et c'est la décision de Nièvre Habitat, mais je trouve cela un peu surprenant que l'on reconstruise des bâtiments alors que beaucoup de bâtiments sont inoccupés dans Nevers, et donc que l'on ne rénove pas de l'ancien plutôt que de refaire de la construction. Cela contribue à l'étalement urbain. Par ailleurs, je pense que cette construction va poser un énorme problème de parkings, parce que je ne sais pas où vont se garer les personnes qui viennent à l'école des finances publiques, qui actuellement occupe ce parking. Ils viendront certainement se garer sur les places qu'il y a devant les logements de Nièvre Habitat déjà, qui ne sont d'ailleurs pas tous pleins, puisque certains sont en vente. Je trouve que c'est une drôle de décision de la part de Nièvre Habitat.

M. le Maire – Anne Wozniak et Guy Grafeuille vont vous répondre.

Mme Wozniak – Madame Chamoux, vous aviez posé la question en commission ; il ne s'agit justement pas d'étalement, on est bien dans les objectifs de la loi SRU de densification urbaine. Mon collègue Guy Grafeuille prendra peut-être le relais sur cette question.

J'ai appelé Nièvre Habitat, justement, parce que je savais, comme vous, que des appartements étaient en vente sur la cité Gonzague. Nièvre Habitat m'a confirmé qu'il y avait très peu de logements vacants en réalité. Les informations que j'ai eues, c'est que, sur les 5 bâtiments, qui correspondent à 124 logements, les 40 logements d'un bâtiment sont mis à la vente. Il y a déjà 25 logements vendus. Et tous les autres sont loués. C'est-à-dire que, quand ils ne sont pas vendus, ils sont immédiatement proposés à la location. Et sur l'ensemble du parc Gonzague, on aurait moins de 5 logements vacants en réalité.

Après, le bailleur me signalait également qu'il y a une tendance à la baisse de la vacance sur ces logements depuis 5 ou 6 ans.

Et puis nous avons eu très récemment un rapport SCoT sur l'habitat, sur l'aire du SCoT, mais notamment sur l'agglomération. Pour compléter mes propos, la vacance concerne 70 % des logements qui appartiennent à des propriétaires privés, et seulement 30 % du parc locatif des bailleurs. Voilà, c'était pour apporter des compléments à ma réponse, en espérant que cela vous satisfasse.

M. le Maire – Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir.

Ce que je voudrais apporter comme compléments d'information, c'est qu'il y a une opération ANRU sur le Banlay en ce moment, et nous avons obtenu une

dérogation pour démolir ; la contrepartie, c'était de reconstruire ailleurs sur Nevers. Cela fait partie des contreparties.

Je rappelle qu'il y avait déjà un projet de construire des bâtiments lors du précédent mandat. Nous l'avons abandonné, parce que ce que l'on nous a proposé n'était pas assez qualitatif. Nous avons demandé quelque chose de très qualitatif. On refait donc une opération dans le même sens.

Quant aux parkings, c'était un parking sauvage ; c'était les gens de l'école des finances qui se mettaient là. Je rappelle qu'il y a un parking souterrain, qu'il est très peu utilisé, et que, déjà, si l'École des Finances utilisait son propre parking, cela permettrait de ranger quelques voitures. Par ailleurs, il y a un parking important qui est toujours vide autour des cinémas, près de la gare. Me semble-t-il, c'est peut-être à l'École des Finances d'aller négocier pour réserver des places de parking pour les gens qui viennent en stage. C'est très facile, il y a 300 mètres à faire à pied.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Aujourd'hui, c'est un terrain vague, ce n'est pas un parking ; c'est un terrain vague approprié comme parking, mais c'est moche, à proximité des remparts, de la Loire, etc. De toute façon, ce terrain, il a toujours été ciblé pour être du logement. Guy Grafeuille vous a rappelé les éléments. Nous avons rarement bloqué les choses, mais ce qui a été présenté, s'inspirant des bâtiments en face des années 1950, n'était quand même pas des plus heureux. Aujourd'hui, il y a un projet qui peut sortir de terre, qui sera quand même plus agréable. Nous sommes conscients de la difficulté de parkings. Mais, je le redis, à la base, ce n'est pas un parking. Il y a le projet « rue de Vertpré, *Journal du Centre* », qui peut avoir un certain nombre de parkings, mais qui risque d'être juste ; nous en verrons la finalité. Sinon, on a encore l'emprise du parking de la Verrerie, que nous avons déjà commencé. Par contre, il va être très coûteux, parce que le sol n'est pas simple à aménager. Mais il pourrait être en compensation de parking, à terme, avec peut-être une entrée impasse de la Verrerie plus facilement accessible. Donc, voilà, il y a quand même une solution bis. Il y a un nombre de parkings limités, mais dédiés aux logements.

L'enjeu est de remettre du monde en ville. Dans le cadre de l'ANRU, on a obtenu à titre dérogatoire la possibilité de reconstruire sur site, ce qui n'est jamais gagné d'avance, mais nous avons aussi compensé sur d'autres lieux, comme au Mouësse, l'ancienne cité universitaire, comme ici... Ce projet fait partie du projet ANRU, en quelque sorte.

Oui, Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

J'ajouterais, Monsieur le Maire, pour compléter, qu'il y a un réel enjeu de pouvoir lotir et aménager ces espaces, puisque Nevers présente très peu de foncier à bâtir ; nous sommes très pauvres sur ce point. Ce sont donc vraiment des opérations qui sont précieuses et importantes par rapport à l'offre de logements que l'on peut proposer en centre-ville.

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Pour compléter aussi sur l'intégration des mobilités douces dans ce projet, il y a la continuité qui sera créée entre l'îlot en question et les cheminements cyclables, qui se trouvent notamment dans la coulée se trouvant derrière, vers les remparts. C'est un point important.

Et pour apporter une précision sur le parking de la Verrerie, il pourrait y avoir jusqu'à 350 places, et c'est un montant estimatif qui avait été fait à hauteur de 511 000 € pour créer du stationnement supplémentaire dans cet espace-là. Ce sont des projets en perspective pour les mois à venir. En tout cas, nous avons bien cela en tête, sur cette contrainte de stationnement. Faut-il encore aussi accompagner aux nouvelles mobilités. Il y a un travail que nous allons poursuivre dans ce sens, notamment pour faire en sorte que le réflexe de la voiture ne soit pas systématique.

Ce sera un béton drainant, dans l'objectif de désimperméabiliser au maximum, et d'avoir quelque chose de qualitatif. C'est ce qui avait été chiffré.

M. le Maire – Nous votons sur ces cessions de parcelles.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-048 Servitude de passage de canalisations d'eau potable. Communauté d'Agglomération / Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2022-049 Convention d'occupation d'usage temporaire du domaine privé communal pour l'entretien de parcelles

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°049, Anne Wozniak, pour la convention d'occupation d'usage temporaire du domaine privé communal pour l'entretien de parcelles.

Mme Wozniak – Je vais procéder à la lecture de l'exposé.

La mise en place d'une convention temporaire d'usage et d'entretien par des tiers du domaine privé communal à des fins de fauchage, jardinage et éco-pâturage

présente un intérêt particulier pour la Ville. Cette convention consentie, pour une durée maximale de 5 ans, à titre gracieux, et destinée à des fins non lucratives, permet de fixer les droits et les devoirs de chacun.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à cet usage.

Quelques propos pour compléter cette délibération, qui est très courte et synthétique.

À la Ville de Nevers, nous recevons régulièrement des demandes de tiers qui nous sollicitent pour la possibilité d'utiliser notre foncier non bâti. Pour de grandes parcelles, cela va être du fauchage, ou des projets de jardinage individuels ou collectifs. Nous en avons notamment aussi qui se présentent sur l'espace public.

Actuellement, nous répondons au cas par cas, et au coup par coup à ces demandes par courrier, sans convention. Cette délibération va nous permettre d'uniformiser et de réglementer par conventionnement la possibilité d'utilisation et d'entretien de notre domaine privé communal par un tiers.

Pour faire le lien avec l'avant-dernière délibération et le PowerPoint présenté par Monsieur le Maire, j'ajouterais que cette démarche complète notre démarche globale de gestion active de notre patrimoine bâti et foncier, puisque nous avons énormément de bâtis ou de terrains qui dormaient. Cela permet vraiment de rendre l'utilisation de ces terrains active, par l'excellent diagnostic qu'ont effectué les services, que je remercie ; de pouvoir avoir une vraie vision sur ce que l'on peut proposer aux habitants ou aux porteurs de projets ; et de mettre à la vente ce qui ne nous semble pas intéressant, ni pour un projet Ville ni pour un habitant, une association, ou autre.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-050 Convention de coopération avec Nevers Agglomération – Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt Projet Photovoltaïque

M. le Maire – Ensuite, la délibération n° 050 concerne la convention de coopération avec Nevers Agglomération et l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt Projet Photovoltaïque.

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille –

L'Agglomération de Nevers souhaitait une transition énergétique et écologique durable par la mise en œuvre notamment de projets photovoltaïques.

Il faut vous signaler – ce n'est pas dans les documents que vous avez – que le SCoT du Grand Nevers a lancé une étude pour voir quelles étaient les potentialités sur la totalité des terrains du SCoT du Grand Nevers. Je vais me contenter de vous parler de Nevers, de l'Agglomération de Nevers, et je n'irai pas plus loin, mais, en gros, nous avons regardé, et il s'agissait de protéger les terres agricoles. Il faut savoir qu'il y a une demande assez importante des agriculteurs, qui souhaitent (pour des raisons qui sont liées déjà au fait de se dégager des revenus complémentaires), utiliser des terrains agricoles. Aujourd'hui, avec la crise en Ukraine, il y a des terrains qui aujourd'hui ne sont pas cultivés, mais qui risquent d'être rendus à la culture. Il faut que l'Europe prenne la décision. Pour l'instant, on a gelé des terres. On a un potentiel énorme.

Par exemple, pour vous donner un ordre d'idée, sur les toitures sur tous les bâtiments, cela peut aboutir à 30 % par rapport au nombre de bâtiments, que ce soit des bâtiments privés, des maisons, des bâtiments tertiaires. On peut faire des ombrières photovoltaïques sur tous les parkings, publics ou privés. Il y en a où l'on ne peut pas le faire, ce sont les parkings qui sont en zone inondable, et on en a un certain nombre sur Nevers. La réglementation nous interdit de mettre des ombrières sur des parkings en zone inondable. Personnellement, je ne vois pas très bien l'intérêt. Et puis on peut les installer sur des espaces dits déjà artificialisés. Je vais les citer en allant du plus simple au plus complexe.

- Sites d'enfouissement,
- Friches de zones artisanales et industrielles,
- Sites artificialisés,
- Plans d'eau, naturels ou non naturels. Parfois, on peut avoir des conflits d'usages.
- Carrières. Il y a là des délais d'instruction très longs.

Nous avons éliminé les sites comme les cimetières. Il faut savoir qu'il y a des communes qui ont mis des cellules photovoltaïques sur des cimetières. Cela a du mal à passer, évidemment. Nous avons écarté cela, au niveau de l'Agglomération, et nous avons dit que ce n'était pas raisonnable.

Il y a des sites de stockage qui sont très difficiles, parce qu'il y a beaucoup de choses en dessous. Il y a des conflits d'usage, et le type de matériaux stockés peut faire que l'on soit opposé à cela.

Tout cela pour vous dire que nous n'avons pas du tout besoin, en théorie, d'aller sur les terres agricoles. Rien que sur la communauté d'agglomération de Nevers, on a un potentiel sur les bâtiments, en faisant les réserves que je viens de faire et en ne prenant que 30 % du potentiel total, de 67 Mégawatts possibles. Les ombrières, on a 42 Mégawatts. Au sol, on a 34 Mégawatts. Or, le PCAET avait fixé à l'horizon 2030 un objectif de 47 Gigawatts. Donc nous sommes parfaitement en mesure de nous passer des terres agricoles. Après, ce sera, évidemment, un problème de négociations avec les agriculteurs.

Je reviens au rapport.

Le potentiel d'implantation de projets de production a été identifié ; je viens de vous en parler.

Nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt, AMI, en vue de sélectionner un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) pour y développer des centrales de production d'électricité photovoltaïque.

Les sites sont cités dans la délibération. Ils font suite aux échanges entre la commune de Nevers et l'Agglomération. Et l'Agglomération de Nevers propose une convention de coopération, résumant les engagements des parties prenantes au projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer pour le compte de la commune la convention de coopération, et à désigner l'élu en charge des travaux et grands projets d'aménagement en qualité de représentant de la commune.

Pour les besoins du suivi de l'exécution de la convention de coopération, il prendra part à toute réunion nécessaire à la publication de l'AMI et au déroulement de la procédure de sélection des opérateurs (comité de pilotage, échanges, négociations et mise au point avec les candidats).

Il faut savoir que les opérateurs se sont déjà précipités pour aller voir certains maires de petites communes, qui, évidemment, ne sont pas du tout armés, par rapport aux arguments qu'on va leur donner. Ils peuvent se faire un peu « rouler dans la farine ». Nous sommes là aussi pour les aider. C'est pour cela que nous procédons à ce genre de choses.

Vous avez les sites qui sont concernés, qui ont été repérés. Je vais vous les citer, mais sans rentrer dans le détail.

- Centre technique municipal, à Nevers,
- Parking du centre technique
- Gymnase Faidherbe
- Gymnase ASPTT
- Groupe scolaire Pierre Brossolette (écoles élémentaire et maternelle)
- Crèche Nougatine
- Boulodrome Roger Fouvielle
- Centre technique horticole (bâtiment administratif)
- Ecole Alix Marquet
- Salle des fêtes
- Parking de la salle des fêtes
- Centre d'archives intermédiaires.

Tout cela, c'est pour, évidemment, du photovoltaïque sur des bâtiments.

Je suis prêt à répondre à vos questions, avant que l'on passe au vote. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci. Je voudrais d’abord dire qu’en effet ces projets sont très intéressants, qu’ils sont de plus en plus efficaces, rentables ; c’est une façon d’intégrer les énergies renouvelables dans du bâti, et tout vaut mieux, en effet, comme le disait M. Grafeuille, que d’avoir recours à l’agrovoltaïsme.

Ce sont des microprojets, souvent, mais on voit que l’efficacité est là.

Juste une remarque, et une question.

Il faudrait faire attention que ces nouvelles sources d’énergie ne soient pas considérées comme des sources supplémentaires permettant de consommer encore plus ; mais, bien sûr, en relation avec les Accords de Paris, des sources qui permettent de remplacer des énergies polluantes.

Ma question serait : « Dans le cadre de l’appel d’offres, on peut imaginer – c’est déjà le cas sur certains projets, et c’est soutenu par l’ADEME – qu’il y ait des initiatives citoyennes qui soient considérées comme éligibles. Est-ce prévu dans l’appel d’offres qui est lancé ? »

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – Il y a une consultation, avec un cahier des charges disant clairement que l’opérateur qui sera retenu doit proposer un modèle, coopératif ou pas, dont au minima 40 % des parts de la structure juridique seront tenues par l’Agglomération de Nevers. De ce fait, il s’agit du minimum. Et le modèle reste ouvert, et évidemment cela peut être tout à fait intéressant d’avoir un actionariat également citoyen, dans la mesure où certains souhaitent se positionner. Pour ma part, j’y suis totalement favorable. À ce stade, c’est un peu prématuré. Mais vous avez raison de soulever la question.

M. le Maire – Daniel Devoise.

M. Devoise – Je partage les propos de Bertrand Couturier, bien évidemment. Nous avons lancé déjà un premier appel à manifestation d’intérêt sur un terrain que nous avons à la Ville de Nevers avec le SIEEEN, et nous avons déjà inclus cette forme participative, afin que les Neversois puissent investir dans la production d’électricité sur leur territoire. Dans la suite logique des choses, on peut faire la même chose avec un AMI sur un territoire un peu plus grand qui est l’Agglomération. Mais vous avez bien fait de souligner le sujet, car c’était une des volontés dans le cadre de cet AMI.

M. le Maire – Je voulais ajouter ou confirmer, en tout cas, que, pour moi, ces projets-là doivent permettre une participation de la population. Normalement, cela doit être prévu

dans le cahier des charges. C'est intéressant, vous avez raison, d'associer nos habitants pour ce type de projets.

Je vous annonce – j'en ai déjà parlé, mais je le refais dans cette enceinte municipale ; j'en parle sans doute plus à l'Agglomération –, que j'ai proposé qu'avec les élus concernés au niveau la mobilité, de l'économie circulaire, des aménagements, des ressources, nous fassions une grande réunion, un forum des transformations. Nous y convierons – et j'espère que vous serez tous présents – les populations pour que nous échangions sur toutes ces transformations, et que nous organisions un débat-échange avec toute la population, d'abord pour l'informer de certaines choses qu'elle ne sait peut-être pas, ensuite pour écouter, et pour dire que, si l'on va sur cette piste-là, que cela soit dans le photovoltaïque, dans l'éolien, dans des pistes cyclables qui suppriment des stationnements, il faut une adhésion de la population. Beaucoup de gens donnent des leçons tous les jours, mais, quand cela s'applique à eux, ils sont moins partants. L'idée est donc d'expliquer les choses, et d'être face aux habitants, de les mettre face à des changements d'habitudes, qui ne sont pas forcément négatifs, de les mettre face aux réalités de ce que tout cela va changer dans leur vie, dans leurs habitudes aussi. On sait que c'est très compliqué, pour tout un chacun, de modifier son comportement quotidien. C'est beaucoup plus compliqué que de lancer de grands préceptes, en se disant que c'est comme cela qu'il faut faire. Je vous invite donc à être présents.

Sauf changements, nous avons préfixé une date, qui serait, je l'annonce publiquement, le 1^{er} octobre à 10 heures, sur une réunion-échange sur toutes ces transformations qui vont du numérique aux ressources ; mais qui sont aussi, Madame Chamoux, pour moi, associées, mais on verra comment le vit notre population là-dessus. Cela tombe pendant la « Quinzaine du développement durable » ; c'est cela, Monsieur Couturier ? Et cela en même temps que la « Journée D'RE.V.E », je crois, organisée par l'Agglomération. Donc, il y a un sens à tout cela. Et donc je vous invite, tout un chacun dans vos délégations, à pouvoir intervenir, présenter quelque chose sur un temps court, parce que je voudrais aussi privilégier les échanges avec notre population, voir comment elle vit déjà ces premiers changements, et jusqu'où elle est prête à aller accepter ces évolutions, pour qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous.

Nous sommes prêts à mettre des moyens, dans le cadre de notre projet de mandat, de celui de la Ville, bien sûr, mais aussi celui de l'Agglomération, et, sur ces évolutions, à flécher des sommes d'argent. Mais, s'il n'y a pas un minimum d'adhésion de la population, cela n'aura pas forcément une efficacité absolue.

Je pense donc qu'il sera important que l'on se rapproche, dans ce que nous souhaitons faire, et que nous travaillons en ce moment, et dans ce à quoi est prête à accepter la population de l'agglomération, voire au-delà. Ce ne sera pas limité. Je pense que c'est un débat intéressant sur lequel il nous faut avancer.

On me rappelle que 100 % de l'électricité Ville de Nevers est aujourd'hui issue des énergies renouvelables ; quand je dis « aujourd'hui », c'est depuis 2016. 100 %, donc c'est quand même à souligner ; nous ne sommes pas forcément en retard là-dessus.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Pour compléter, vous avez raison, Sylvie, de rappeler cela. Et l'idée aussi de ce forum, dont vient de parler Monsieur le Maire, c'est bien d'associer les habitants, et de faire prendre conscience d'une sobriété nécessaire, car c'est bien cela, la porte d'entrée.

Pour exemple, et pour que cela soit concret pour les Neversois qui nous écoutent, Isabelle Kozmin et moi-même nous sommes rendues au site Eurauto, pour suivre une visite organisée par l'Agglomération, qui vient d'installer, justement, des ombrières photovoltaïques sur le parking de cette entreprise. L'ombrière photovoltaïque sur parking fait 2 500 m², à peu près, et cela permet de produire de l'électricité pour 100 logements. Ceci pour avoir un apport concret sur ce que peut représenter l'énergie propre et verte de demain.

M. le Maire – Sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2022-051 Adhésion de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

M. le Maire – La parole est à Corinne Mangel pour l'adhésion de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

À l'occasion de cette délibération, je souhaitais vous projeter une représentation aquarellée de l'église Saint-Étienne. Il s'agit d'un parchemin de 1609, et on y voit surtout l'église Saint-Étienne, avec ses trois clochers, qui n'existent plus. Parchemin que l'on a sauvé d'un départ à l'étranger ; on a réussi à le garder au sein des Archives, en 2012. On y voit le tombeau de Guillaume, comte de Nevers. C'est une des rares représentations de ce tombeau.

L'église Saint-Étienne, construite à la fin du XI^e siècle, est située à la fois rue Saint-Étienne, rue des Chapelains et rue du Charnier, appartient au patrimoine clunisien remarquable.

Classée monument historique dès 1840, elle a été caractérisée par Eugène Viollet-le-Duc comme « *le monument le plus parfait que le XI^e siècle ait laissé à la France* ». C'est vraiment quelque chose de très remarquable, et qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été beaucoup mis en valeur.

L'adhésion de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, qui gère environ 200 sites en Europe, lui permettrait d'intégrer un réseau créé en 1994, qui prend désormais place dans le paysage culturel et touristique européen.

Elle s'inscrirait dans la dynamique du projet culturel lié au label « ville d'art et d'histoire », en mettant en lumière un patrimoine remarquable encore peu reconnu comme tel par le grand public.

L'église Saint-Étienne rejoindrait en outre la candidature d'inscription, ouverte en 2021, au patrimoine mondial d'une liste « Cluny et les sites clunisiens en Europe », portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Je demande donc au Conseil municipal, s'il en est d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion, et d'accompagner cette adhésion du règlement de la cotisation annuelle forfaitaire, d'un montant de 1 800 €, assortie à des droits d'entrée, qui sont de 500 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, nature 6281, opération 1288-A04.

Sur ce parchemin, de 1609, on peut voir la signature à gauche du document qui est très compliquée ; c'était pour éviter les fraudes.

M. le Maire – Merci pour ces explications. Effectivement, cela nous permettra d'être davantage reconnus dans les sites clunisiens. On cite souvent l'église Saint-Étienne au titre d'une inspiration clunisienne, mais cela s'arrête là. Et puis je trouve que cela peut être une belle ambition d'aller chercher, à terme, un label « site UNESCO » pour l'église Saint-Étienne.

Mme Mangel – Pour compléter, Monsieur le Maire, j'indique qu'à partir de cet été, des visites à thématique « site clunisien » seront programmées par le service Patrimoine de la Ville.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons sur cette adhésion.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-052 Convention de dépôt de trois stèles Ville de Nevers / Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts

M. le Maire – Nous allons ensuite évoquer la convention de dépôt de trois stèles Ville de Nevers au niveau de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. Je passe la parole à Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole.

Effectivement, la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, société savante, souhaite déposer au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts, situé rue Saint-Genest, trois stèles funéraires en pierre d'époque gallo-romaine, souvent faites par des tailleurs de pierre occasionnels de la famille du défunt, actuellement conservées dans l'épaisseur du mur de la Porte du Croux.

Lorsque l'on arrive rue de la Porte du Croux, en laissant la faïencerie Montagnon sur la droite, on continue sous la porte, et, là, dans le renforcement, derrière des grilles, nous avons ces trois stèles funéraires, dont je donnerais quelques petites informations.

Celle qui est au milieu est une stèle trouvée à Narcy en 1830. La plus abimée, à l'extrême gauche, a été trouvée en 1846 lors de travaux place Saint-Laurent. Elle servait de couvercle à une tombe chrétienne. Elle représente une femme, avec un gobelet à la main, qui évoque, en général, soit le repas funéraire, soit la vie dans l'au-delà.

Elles sont conservées dans cette épaisseur. Leur état de conservation était à surveiller de manière très étroite.

Ces trois stèles présentant un intérêt historique, elles seront donc installées dans la nef du musée, où les visiteurs pourront découvrir dès l'extérieur des pièces archéologiques en lien avec la Nièvre.

Le dépôt serait consenti pour une durée de cinquante ans, à compter de la date de la signature de cette convention.

Étant donné que le dépôt d'œuvres dans un établissement culturel répondant à toutes les garanties de conservation et de présentation, comme l'est le Musée des Beaux-Arts, permet, au vu de l'intérêt culturel, sa mise à disposition auprès du public, je vous demande de bien vouloir approuver la convention jointe à la délibération prévoyant les modalités de dépôt de ces trois stèles gallo-romaines au musée de la Faïence et des Beaux-arts, et de nous autoriser à la signer.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot – Je voulais simplement dire que nous avons bien fait d'économiser le temps d'un débat sur la police intercommunale pour que l'on puisse consacrer tout le temps nécessaire à un débat d'une telle importance, Madame Mangel. Merci. C'était ironique.

M. Mangel – Monsieur Diot, je ne suis pas d'accord avec vous. Monsieur Diot, vous savez que je prône depuis des années la culture pour tous. La culture a sa place.

M. Diot – *(hors micro)*

Mme Mangel – Prenez-le comme vous voulez. Je suis vraiment désolée : pour moi, la culture, c'est important. Au même titre que l'objet de votre réclamation, si réclamation il y a. Ne dites pas que vous n'apprenez pas des choses. Vous voyez, on se cultive tous les jours.

M. le Maire – Pour faire un peu d'humour, quelqu'un a dit avant moi que l'ouverture d'esprit n'était pas une fracture du crâne.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-053 Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°053, pour Laurent Pommier, et au partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain.

M. Pommier – Je vais essayer d'être succinct, puisque la culture ne fait pas recette ce soir, visiblement. Mais des stèles de Corinne à l'art contemporain, il n'y a qu'un pas, avec l'artiste Katinka Bock.

Effectivement, la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain fait l'objet de deux choses.

Nous allons juste rappeler que le centre d'art contemporain sert à contribuer à la diffusion de l'art contemporain et à la sensibilisation des publics à la création actuelle. Le musée de la Faïence et des Beaux-Arts veille à la mise en valeur des collections, dans le respect du label « Musée de France ». Il est en capacité de mettre en place des partenariats, qui font donc l'objet de cette convention que l'on vous demandera d'approuver.

La Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain souhaitent co-présenter, dès la semaine prochaine, à compter du 16 avril au 2 octobre 2022, l'exposition « Shifting – Katinka Bock ».

Quelques mots sur Katinka Bock. Ce n'est pas une artiste inconnue. Elle est née en 1976 à Francfort. Elle a été résidente de la Villa Médicis en 2012-2013. Elle a participé à de nombreuses expositions, notamment à Genève, et elle a participé également et s'est investie dans le cadre de l'art dans les chapelles en Bretagne.

Vous voyez un peu son travail, qui vous est présenté ici. Rien à voir avec « le bouquet de tulipes » de Jeff Koons, évidemment. Simplement, elle s'interroge sur l'idée même du lieu, sur la pérennité du lieu dans le temps, son évolution, son changement, et la représentation de l'œuvre d'art, en s'appuyant sur des matériaux simples, à base d'argile, de sable, de pierre.

Cette pièce, qui sera présentée à l'entrée du musée, est une sculpture en terre crue, qui a séché à l'air libre pendant trois ans. Vous voyez que l'artiste s'appuie sur des éléments concrets, tout en ayant toute une dimension poétique, et des choses moins saisissables qui relèvent de l'immatériel, de l'horizon, du silence et de l'absence.

Il est ainsi proposé à la signature la convention bipartite annexée.

Petit point financier, quand même, que je ne manque pas de souligner : cela ne coûte rien à la Ville de Nevers.

M. le Maire –

Merci, Laurent Pommier.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité sur cette délibération également.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-054 Approbation du règlement du concours – Places de concert / Printemps de Bourges 2022

M. le Maire –

Ensuite, le Printemps de Bourges, dont l'opération « Le Train du Printemps » débute dès cette année dans le cadre de nos accords. Je rappelle que c'est un projet de mandat, que nous avons travaillé dans le cadre de la campagne ; c'est l'engagement n°55, comme me le rappelle Corinne Mangel, notre archiviste des engagements.

Au travers du dispositif « Le Train du Printemps », il s'agit de favoriser les échanges entre Nevers et Bourges. C'était avant de savoir que Bourges nous solliciterait pour la soutenir en tant que Capitale européenne de la Culture en 2028, ce qui, si elle était retenue, bénéficierait aussi à la ville de Nevers, et à 4 ou 5 villes en soutien, et notamment Avignon, qui n'est pas des moindres, et nous, qui avons été sollicités. Voilà, cela ne peut pas nuire à ce travail de coopération.

Nous avons donc mis en place « Le Train du Printemps », qui va consister en des trains spéciaux entre Nevers et Bourges et Bourges et Nevers à l'occasion du festival du Printemps de Bourges, et dès ce printemps, qui arrive dans quelques jours, puisque le lancement est le 19 avril, puis il est du 20 au 22 avril. C'est le Printemps de Bourges Crédit Mutuel, très exactement. Il fallait l'accord de l'ensemble des acteurs de ce Printemps de Bourges. L'objectif est de favoriser

l'accès à la culture et aux spectacles. L'idée sera aussi de mettre des concerts dans les trains. Je ne sais pas si on sera capable de le faire dès cette année, mais il s'agirait de le faire pour l'an prochain, afin qu'il y ait aussi des transports en musique, pour mettre dans l'ambiance. Il s'agit évidemment d'encourager une forme de covoiturage par le train, et d'éviter des véhicules « solistes », comme on dit, ou en tout cas avec peu d'occupants. On sait qu'au niveau des retours, et des heures de ces retours, pour ceux qui ne restent pas sur place, cela peut aussi constituer un danger au niveau de la sécurité routière. C'est donc une façon de sécuriser ceux qui iront au Printemps de Bourges, avec un fort public, vous le savez, jeune.

Cela nous permettra de proposer aux Neversois d'aller et venir au Printemps de Bourges jusqu'à 4 h 30 le vendredi 23 avril, et 5 h 30 le samedi 24 avril.

Cela permettra de surcroît que les places de concert puissent être achetées *via* le Pass Culture, et on sait que nous sommes une des régions qui a très bien fonctionné dans ce domaine. Pour ceux qui n'ont pas le Pass Culture, des places seront même proposées dans le cadre d'un tirage au sort qui aura lieu le 20 avril.

Je pense que nous pouvons tous nous réjouir – en tout cas, je le suis – que ce projet soit opérationnel dès cette année, car ce n'était pas gagné, et on disait plutôt que ce serait pour 2023, mais c'est très bien ainsi.

Deux trains spéciaux circuleront après les derniers concerts du vendredi et du samedi, et il y aura une réduction de 50 % des tarifs de la SNCF sur présentation d'un billet de concert pour toute la durée du festival, et pour les usagers utilisant évidemment la ligne TER Nevers Bourges / Bourges Nevers.

Je voudrais remercier publiquement la Région Centre-Val de Loire qui prend à sa charge la totalité des affrètements des trains, même si on pourra revoir les conditions pour l'an prochain, parce que ces trains partent quand même de Bourgogne Franche-Comté, et il y a peut-être aussi une contribution à terme de la Bourgogne Franche-Comté. C'est vrai que nous avons sollicité rapidement les structures, mais nous aurons un peu plus de temps de le faire pour l'an prochain.

Voilà résumé l'objectif de ce « Train du Printemps de Bourges », que je voulais mettre en avant ce soir, et l'approbation du règlement de concours pour gagner lesdites places.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Je pense que ce sera d'autant plus intéressant que ce Printemps de Bourges existe quand même depuis très longtemps, et qu'il n'y avait pas vraiment de liens avec la Ville de Nevers. Ce sera donc vraiment sur un service supplémentaire, et un projet partenarial qui fédère, puisque nous avons comme acteur la Ville de Nevers, la Ville de Bourges, Le Printemps de Bourges Crédit Mutuel, le Pass Culture, la SCNF, et la Région Centre-Val de Loire. Moi qui essaie de transgresser les frontières administratives, je crois que c'est un premier pas aussi entre deux Régions, même s'il n'y a pas de cofinancement de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'instant, mais en tout cas, entre deux villes de départements et de régions différents, et je pense que c'est un exemple intéressant.

Je précise qu'il y aura une forte communication, sur France 3, sur Instagram, sur TikTok, à la sortie des lycées, des universités, un article dans le *Nevers Agglo Mag*, des liens avec le bureau des étudiants, l'Environnement Numérique de Travail dans le cadre de l'Éducation nationale, l'espace dédié sur le site du Festival, et le Pass Culture.

20 places de concert seront proposées pour la soirée du vendredi 22 avril au W et au Palais d'Oron. C'est quand même une valeur de 760 €. Et 30 places de concert pour le samedi 23 avril à 20 heures, au W et au Palais d'Oron, pour une valeur de 1 140 €. Je précise que le formulaire est mis en place sur le site Culture du 1^{er} avril au 19 avril. Tirage au sort le 20 avril. Les lots seront à récupérer au théâtre municipal du 20 au 23 avril à ses heures d'ouverture.

Je vous propose de voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Merci pour les festivaliers.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2022-055 Partenariat entre la Ville de Nevers et le Cercle Magique Nivernais : le 8^{ème} Nostradamus d'Or les 27 et 28 mai 2022

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2022-056 Fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Raymond Frébault

M. le Maire – Il nous reste à aborder les délibérations notamment en matière d'enfance jeunesse. Iris Gallois a la parole sur la délibération n°056, pour la fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Raymond Frébault (La Rotonde).

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Suite au dialogue entre la DSDEN et la collectivité, nous avons préparé la carte scolaire de la rentrée 2022.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a proposé de réunir les postes de direction de l'école maternelle et de l'école élémentaire du groupe scolaire Raymond Frébault.

La réunion de ces postes de direction a pour conséquence la fusion officielle des deux établissements, sans préjudice sur l'implantation des classes et la configuration patrimoniale du site.

Il vous est donc proposé, en commun accord avec la Direction Académique, de procéder à la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire du groupe scolaire à la rentrée 2022.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?

François Diot.

M. Diot – Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire,

La directrice de l'école maternelle La Rotonde part en retraite dans deux mois, et, comme toujours, quand un personnel de direction part en retraite, la Direction Académique en profite, si j'ose dire, pour proposer une fusion des deux écoles, donc des deux directions.

On nous présente cela comme une délibération technique, et sans conséquences. Mais bien sûr que si, il y a des conséquences !

D'ailleurs, je m'étonne que, dans la délibération, on n'évoque pas l'avis des deux conseils d'école, qui ont été réunis sur le sujet, le 31 janvier dernier, à ma connaissance – nous avons dû aller chercher nous-mêmes les informations –. Les deux conseils d'école se sont prononcés à l'unanimité contre la fusion : 20 voix contre, et une personne qui n'a pas pris part au vote. C'est l'avis des parents d'élèves, des enseignants, des ATSEM, bref de celles et ceux qui sont concernés au premier chef par la décision. Leur avis devrait donc être entendu. Et, s'il n'est pas entendu par l'Inspection Académique, il devrait au moins être entendu par les élus, la municipalité de Nevers que nous sommes, au lieu d'être ignoré, finalement, comme vous le faites ce soir, et il pourrait être indiqué dans le rapport ou la délibération.

Pourquoi s'y opposent-ils ?

Ils s'interrogent d'abord sur le recul de la proximité qui existe aujourd'hui avec un directeur ou une directrice sur chacun des deux sites.

Ensuite, ils s'inquiètent de ne plus trouver aussi facilement d'interlocuteur en cas de problèmes, *a fortiori* pour un groupe scolaire où les entrées des élèves se font par 4 ouvertures différentes.

Ils y voient aussi une perte d'identité de chacune des deux écoles.

Ils mettent en avant combien la proximité leur a été précieuse jusqu'ici dans l'accueil de leurs enfants, et c'est vrai notamment pour la scolarisation en maternelle. Parce qu'une direction de maternelle et une direction d'élémentaire, ce n'est pas pareil. En maternelle, la toute première scolarisation et la rupture avec le milieu familial, cela nécessite une attention toute particulière, une rencontre régulière avec les parents, l'établissement d'un lien de confiance, et cela ne peut se faire que physiquement, bien souvent à l'entrée de l'école. Et c'est aussi comme cela, d'ailleurs, que les directeurs et les directrices dépistent les problèmes, les difficultés, les violences familiales, quand elles existent.

Et puis, enfin, les conseils d'école se questionnent quant à la charge de travail qui serait occasionnée, pour un seul directeur, ou une seule directrice, pour gérer une structure qui fera quand même, maintenant, 200 élèves.

Certes, le temps de décharge sera augmenté ; je crois que l'on passera d'une journée par semaine à deux jours par semaine. Mais tout cela n'a rien de mathématique, on le sait. Et il n'y a toujours pas, d'ailleurs, de secrétaire, pour répondre au téléphone pendant le temps de classe.

C'est l'avis argumenté par les conseils d'école.

J'y ajoute une considération plus politique, Madame l'Adjointe, et Monsieur le Maire. Pourquoi, en fait, la Direction Académique cherche-t-elle à fusionner des écoles, et à constituer de grosses structures ? Tout simplement parce qu'il sera plus facile pour elle, ensuite, de supprimer une classe dans une grosse structure avec 9 classes que dans l'une des deux structures qui ont 4 ou 5 classes chacune. C'est plus facile de passer de 9 classes à 8 classes quand tout sera fusionné. Et je vous fiche mon billet qu'à la première occasion on passera de 9 à 8 classes. J'en prends le pari. Avec d'ailleurs, du coup, une perte de décharge d'un tiers, en général, de direction. Ce que l'on gagne en jours de décharge, on va le perdre dès que l'on passera de 9 à 8. C'est tout cela qu'il faut voir, derrière la « proposition » de la Direction Académique. Ne soyons pas naïfs ! Et je sais que vous ne l'êtes pas.

Je précise également que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, qui est une instance officielle et départementale, a lui aussi majoritairement voté contre les mesures de carte scolaire de cette année, dont la fusion des écoles maternelle et élémentaire de la Rotonde fait partie.

Voilà donc pourquoi je suis étonné que vous n'évoquiez pas l'avis des premiers concernés dans la délibération. Et même pire, que vous ayez déjà l'accord de la municipalité de Nevers, puisque, parmi les arguments apportés par l'Inspectrice d'Académie, est évoqué par elle : « le Maire est d'accord ». Et de toute façon, vous amenez cette délibération alors que les choses sont pliées depuis belle lurette, puisque les mesures définitives de carte scolaire ont été annoncées il y a plus de 2 mois – le CDEN ayant eu lieu en février –.

Pour la forme, on fait comme ça. Mais c'est inacceptable, à la fois sur le fond, et puis sur la méthode.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, François Diot. Tout d'abord, vous évoquez des sites différents ; c'est un même site. C'est une école qui a la particularité d'être sur un même site, avec des entrées communes, un passage commun. Je suis allé voter là-bas dimanche, je suis passé de l'un à l'autre facilement pour voir comment cela se passait dans les bureaux de vote. Donc, franchement, c'est un même site. Autant il y a parfois des groupes scolaires avec des sites différents, et où il est compliqué pour un seul directeur d'assumer, autant c'est un même site ; vous vous mettez au milieu de la cour, et vous êtes en visibilité sur l'ensemble des entrées. Il peut y avoir 6 entrées, 8 entrées, 1 entrée, ce n'est pas le problème du nombre d'entrées, je pense que vous en conviendrez.

Moi, je vous parie le contraire ; je vous parie qu'il n'y aura pas de fermeture de classe.

D'abord, c'est une des rares écoles, la seule qui avait été refaite avant que nous nous en occupions ; je parle notamment de la maternelle. Mais elle est trop petite. C'est dommage, car c'est une école qui avait été refaite, mais qui n'avait pas été refaite pour être suffisamment grande. Et aujourd'hui la démographie sur l'ouest de Nevers est favorable. Et j'espère que cette reprise, qui a commencé en 2018 dans le comptage, continuera, parce que c'est important pour notre ville, vous le savez, et le secteur ouest est un secteur qui est plutôt en démographie favorable au moment des décisions sur les éventuelles fermetures de classes ; s'il n'y a pas de baisse d'élèves, il n'y a pas de fermetures de classes. Je m'y opposerais, s'il y a des fermetures de classes. Je vais vous faire une confiance : il devait avoir des fermetures de classes dans Nevers, et je m'y suis opposé. Il n'y en a pas eu.

Après, je pense qu'il vaut mieux une direction rassemblée que des fermetures de classes.

Donc, je suis assez confiant pour que cette école continue à recevoir beaucoup d'élèves. Elle a un emplacement très intéressant. Si nous arrivons à faire cette extension d'accessibilité de tout ce quartier par la gare, cela peut aussi la rendre encore plus proche du centre-ville ; il faut que l'on trouve 11 M€, mais, sinon, on pourrait le faire.

Et pour ce qui concerne la carte scolaire, je vais proposer – et je veux bien faire cela avec vous – que l'on évolue fortement au niveau de la carte scolaire, et pour différentes raisons : pour tenir compte des projets d'école... Nous essayons de trouver une solution pour la SATT, qui souhaite partir, et ce serait une façon de faire de l'habitat pour conforter le collège Victor Hugo, qui est très clairement menacé, et qui est quasiment le seul collège du centre-ville.

Il y a de gros enjeux de carte scolaire.

Et puis j'espère que nous pourrons au moins débiter la rénovation de l'école Jules Ferry dans ce mandat ; ce serait plutôt à la fin, vu les projets que nous avons, mais c'est une nécessité, et je pense qu'il faut revoir aussi la sectorisation entre les écoles Jules Ferry et Albert Camus, parce qu'Albert Camus a un potentiel, et peut-être que cela nous permettrait de refaire une école Jules Ferry un peu plus petite, ce qui joue sur les coûts, tout en correspondant aux besoins des habitants.

Nous avons donc cette étude à faire, mais je ne souhaite pas forcément la confier à un cabinet d'étude, vu les coûts que cela représente, et parfois les résultats que cela donne. On peut le faire aussi dans la réflexion et le bon sens ; cela ne coûte pas cher, et c'est souvent ce qui marche le mieux.

La sectorisation, évidemment, nous la ferons avec l'Éducation Nationale, mais, encore une fois, nous avons notre mot à dire, et je suis ouvert à tout travail commun de l'ensemble des membres du Conseil municipal, pour ne pas se tromper, pour essayer d'anticiper, et voir comment on fera. Il y a quand même de

nouvelles écoles qui arrivent, il y aura Guynemer sur le Banlay, en lien avec l'ANRU, il y a quand même de beaux projets intéressants. La Rotonde évolue dans une seule direction. Ce n'est pas dans notre perspective de fermer des classes. Je crois savoir qu'il y a une évolution dans les décharges des directeurs, qui vont être beaucoup plus complètes, et de revalorisation, notamment financière, du rôle de directeur, ce qui m'apparaît logique, vu les responsabilités que cela confère également. Donc je ne pense pas que cela soit un projet complètement négatif. J'entends l'avis des parents d'élèves, je l'ai moi-même été longtemps, et je ne pense pas que, dans la logique globale de réflexion sur l'évolution des écoles dans la ville, cela soit ce qu'il y ait de plus choquant, et je pense que cela ne grèvera pas le fonctionnement de cette école, qui peut être assumé par un directeur.

M. Diot –

Comme vous le dites, c'est un quartier dynamique. Donc on risque de passer de 200 à davantage encore d'élèves. Donc cela risque d'être un groupe scolaire important, trop important, à mon sens, pour avoir un seul directeur ou une seule directrice qui puisse s'occuper individuellement de chaque parent... On verra.

Mais, tant que l'on parle des écoles, si vous le permettez, une question annexe, que nous avons abordée en commission avec Mme Gallois : à ma connaissance, aucune école de Nevers n'est équipée à ce jour de ce qu'on appelle les capteurs de CO₂, qui sont, en fait, des détecteurs de CO₂, malgré un dispositif intéressant de l'État, notamment en matière de cofinancement. On m'a dit en commission que c'était parce que cela ne fonctionnait pas...

Mme Gallois –

D'un point de vue technique, les capteurs se déclenchent au bout de 15 à 20 minutes.

S'ils se déclenchent au bout de 15 à 20 minutes, et qu'il faut, toutes les 15 à 20 minutes, avoir la sonnerie, et en plus ouvrir les fenêtres, cela va être très compliqué. D'un point de vue technique, cela ne paraît pas très pertinent. Mais aucune collectivité, en fait, n'a répondu à l'appel à projets de la Direction Académique. Laquelle ? Dites-moi, parce que...

M. Diot –

Eh bien, justement, si. Déjà, cela m'étonnerait que l'État finance un dispositif qui ne fonctionne pas. Vous dites que ce n'est pas bon pour Nevers, et voilà... Mais on m'a dit aussi, et vous me le répétez, qu'aucune commune de la Nièvre n'en est équipée. Alors, j'ai vérifié, et c'est faux. On en a 26 dans la Nièvre : Varennes-Vauzelles, Sauvigny-les-Bois, Château-Chinon, Champvoux, Saint-Vérain, etc. Voilà. Pouvez-vous nous dire exactement pourquoi ... ? Vous nous dites que c'est parce que ça sonne ? C'est parce que les détecteurs marchent trop, ou trop souvent ! Je n'en sais rien, je ne suis pas spécialiste. Ceci dit, il y a plein d'endroits où cela se fait. Il y a un dispositif intéressant. Je pense qu'il faudrait qu'on regarde cela de plus près.

Mme Gallois –

(hors micro)

... au plafond. Cela avait été présenté au SIVIIM, il me semble. Cela, c'est quelque chose sur lequel on s'engagera.

Mais, l'appel à projets de la Direction Académique, nous y avons répondu, effectivement, de façon défavorable, parce que, d'un point de vue technique, cela ne paraissait pas envisageable.

J'ai vu Mme la Directrice Académique tout à l'heure, à 17 heures ; il n'y a aucune commune de la Nièvre qui a répondu à l'appel à projets. Qu'il y en ait qui soient dotées, c'est une autre question. Mais à l'appel à projets qui est lancé, il n'y en a aucune. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle nous a sollicités à trois reprises : parce qu'elle est étonnée, justement. Mais, d'un point de vue technique, c'est très complexe.

M. Diot –

Bon, écoutez, moi, je vous dis : Varennes-Vauzelles, Sauvigny-les-Bois, Château-Chinon, Champvoux, Saint-Vérain, etc. en ont.

Je ne dis pas qu'il faut le faire, mais je demande pourquoi on n'a pas répondu à cela, sachant que l'on a jusqu'au 30 avril pour effectuer la demande en préfecture. Il y a donc urgence, si on en veut.

M. le Maire –

Tout d'abord, je voudrais revenir en arrière sur l'évolution de la Rotonde. L'école de la Rotonde ne pourra pas accueillir plus d'enfants ; elle est au taquet. Et malheureusement, il n'a pas été anticipé de salle supplémentaire, et donc aujourd'hui, elle ne pourra pas accueillir plus d'élèves. D'où l'intérêt de revoir la sectorisation entre, notamment, la Rotonde, Jules Ferry dans une nouvelle configuration, et Albert Camus, qui sont un peu attrayantes sur le secteur ouest. Il y a des choses à revoir, il y a des capacités, et il y a peut-être des parents à rapprocher de telle école... C'est toujours un travail compliqué que la sectorisation, mais il faut la faire. Nous allons la refaire aussi sur la future école du quartier du Banlay, par rapport aussi à Alix Marquet, telle qu'elle est faite aujourd'hui. C'est compliqué, il y a des gens qui viennent de loin...

Sur les capteurs de CO₂, je ne vous cache pas que je n'ai jamais été convaincu par l'appel à projets du gouvernement, qui laissait d'ailleurs à la charge des collectivités une somme non négligeable sur les capteurs de CO₂. Au salon des maires, j'ai rencontré une société avec laquelle nous allons travailler sur d'autres choses aussi, et notamment sur des bornes électriques, qui développe une solution, avec du néon, pouvant régler beaucoup de choses, et y compris la problématique Covid et bactéries, etc. C'est vraiment une solution complète. L'idée, c'est, en accord avec l'Éducation nationale, de la tester sur une classe, et de voir ce que cela donne. En attendant, pour le CO₂, et pour la Covid aussi, il y a une solution qui est assez simple et pas coûteuse qui est d'aérer, et d'ouvrir les fenêtres.

Avant de se lancer dans des équipements de 25 écoles en ce qui nous concerne, je demanderais que l'on y réfléchisse deux fois, et d'être sûrs qu'il y aurait des résultats efficaces derrière, parce qu'il y a aussi des modes où il faut investir dans plein de choses, et puis finalement cela n'a plus d'intérêt. Donc, je suis relativement dubitatif sur le résultat attendu par cet appel à projets. C'est la raison

pour laquelle je n'ai pas souhaité que nous nous y engagions pour l'instant. S'il y a d'autres collectivités qui le font, mais je n'ai pas l'impression...

Après, que les écoles s'en soient dotées de façon volontaire, ou les mairies, c'est une chose. Mais ce que vous a répondu Iris Gallois, c'est qu'il n'y avait aucune collectivité, à notre connaissance, qui avait répondu à l'appel à projets de l'État aujourd'hui, mais que cela restait quand même relativement sporadique sur l'équipement des écoles à ce jour, et d'ailleurs on n'en parle plus. Mais, il y a un moment, je sais que l'on voulait nous relancer fortement. Je n'ai pas considéré que c'était utile de s'inscrire dans ce projet pour l'instant. Actuellement, il n'y a pas de capteur de CO₂, et je ne pense pas qu'il y ait eu de problème majeur. Si l'on trouve la solution qui résout tout, avec cet aspect innovant, je préférerais investir là-dedans, parce que l'on ira au-delà de l'attente des capteurs de CO₂. Donc, on ne s'y désintéresse pas, mais on essaie de trouver une autre solution, et je voudrais bien qu'elle soit mise en place assez rapidement, parce que la société était prête à nous équiper gracieusement, pour un test, qui l'arrangerait aussi pour elle, pour promouvoir cette solution, afin d'être en grande nature. J'en reparlerai à Daniel Devoise tout à l'heure.

Voilà pour cela.

Donc nous votons sur cette fusion des écoles maternelle et élémentaire Raymond Frébault pour la direction.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

M. Diot – De toute façon, c'est fait, Monsieur le Maire. On ne peut pas s'y opposer ; c'est fait. Cela a été fait il y a deux mois.

M. le Maire – Madame Chamoux, vous étiez ... ? Abstention ? Donc une abstention ? C'est cela ?

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2022-057 Signature de la convention-cadre « Cités Educatives »

M. le Maire – Iris Gallois va évoquer les « Cités Educatives » et la convention. Une projection d'un document est prévue.

Mme Gallois – Je vais présenter la délibération, puis on vous présentera brièvement ce que cela comporte.

Au terme d'un travail préparatoire concerté avec l'État, représenté par Monsieur le Préfet et l'Éducation nationale, représentée par Madame la Directrice

Départementale des Services de l'Éducation nationale, le projet « Cité éducative » de Nevers a été présenté à la candidature auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires le 27 octobre 2021.

Le projet a été retenu par le comité de suivi du Comité interministériel de la Ville du 29 janvier 2022.

Il constitue un programme ambitieux dont le plan d'action constitue une large alliance éducative au bénéfice des enfants de la commune, notamment ceux vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette labellisation s'accompagne d'une dotation financière de 400 000 € par an durant 3 ans favorisant le développement d'actions sur le territoire concerné par le dispositif.

La délibération vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre des « Cités éducatives » pour 3 ans.

Je voulais vous présenter un peu les objectifs de la « Cité éducative ». C'est quand même une grosse machine. Cela me paraissait donc essentiel que vous soyez informés. Surtout qu'en Commission, Madame Chamoux, vous aviez posé des questions plus précises, auxquelles je pourrai vous répondre.

Les objectifs des « Cités éducatives » sont les suivants :

- Intensifier les prises en charge éducatives des enfants de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Les projets labellisés « Cité éducative » favorisent l'émergence d'une stratégie éducative territoriale, qui permet d'aborder de façon globale et cohérent, à l'échelle d'un territoire identifié, les problématiques d'éducation, de petite enfance, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'accès des jeunes à l'emploi.

Dans le cadre de ce dossier, nous avons une préparation de la candidature, à partir de septembre 2021. Ensuite, nous avons déposé le dossier le 27 octobre 2021, et la notification d'obtention du label date du 24 février 2022.

Au niveau de la structuration institutionnelle, nous avons cette convention-cadre qui sera signée le 31 mai 2022 au plus tard. Ensuite, il y aura la signature d'une convention de mutualisation des fonds, qui sera passée au prochain conseil municipal du mois de juin. Il y aura le recrutement du directeur de projet « Cité éducative », qui sera chargé de coordonner l'ensemble du projet. Enfin, le protocole de suivi et d'évaluation au 1^{er} septembre 2022, avec le premier comité de pilotage. La revue de projet annuelle, au 30 novembre, avec le bilan du déploiement des actions et de l'implication des partenaires.

Voici ce que cela implique au niveau du plan d'action. Ce que je vous présente là, c'est un extrait du projet stratégique, ce n'en est pas l'intégralité, mais c'est pour que cela vous parle peut-être un peu plus en termes d'actions concrètes.

Le premier cadre, c'est conforter le rôle de l'école et des structures éducatives. Nous avons ciblé :

- Améliorer le bien-être de tous, des élèves et des personnels, en favorisant un climat scolaire apaisé et favorable aux apprentissages, notamment en rénovant le patrimoine scolaire, en adaptant les locaux aux besoins éducatifs et au handicap, en végétalisant les cours d'école, et en développant les plans de déplacement des établissements scolaires.
- Prévenir les discriminations et les violences scolaires, et promouvoir la coopération et la médiation par la formation et la coordination des équipes éducatives. C'est ce que nous avons ciblé en actions prioritaires.
- Contrôler l'obligation scolaire à trois ans.
- Lutter contre l'illettrisme.
- Promouvoir la lecture et l'expression orale.
- Diffuser les valeurs de la République.
- Développer la communication des acteurs éducatifs dans différentes langues.

Le deuxième volet était « Promouvoir la continuité éducative ». Dedans, nous avons mis les points suivants :

- Favoriser la socialisation précoce des enfants, notamment en développant les actions passerelles entre la petite enfance et l'école.
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle, avec le développement des classes CHAM du premier au second degré.
- Promouvoir le Pass Culture. Développer les partenariats culturels en milieu scolaire.
- Développer le sport scolaire et la pratique sportive, les activités de bien-être corporel, en favorisant la découverte des pratiques sportives, et en faisant la promotion du Pass Sports.

Le troisième champ était d'« ouvrir le champ des possibles » :

- Favoriser la mobilité des jeunes et leur découverte du monde : favoriser les séjours scolaires et les vacances apprenantes,
- Développer les instances citoyennes de représentation de la jeunesse, en développant la connaissance citoyenne du fonctionnement des institutions, en développant le conseil municipal d'enfants et le conseil municipal des jeunes et le conseil neversois de la jeunesse, les conseils de la vie collégienne et lycéenne,
- Participer à la société numérique de demain, en favorisant l'accès aux ressources numériques adaptées à l'éducation.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Je vais voter pour ce projet, car nous ne pouvons qu'être heureux du fait d'obtenir de l'argent pour permettre aux jeunes de s'épanouir à l'école. Mais avec 230 M€ sur l'ensemble de la France, ce dispositif ne représente qu'une goutte d'eau dans le budget de l'Éducation Nationale, qui n'a cessé de diminuer les budgets de l'Éducation nationale depuis la nomination de Jean-Michel Blanquer.

Pour le reste, l'Éducation Nationale est toujours sous austérité, avec des diminutions de postes, et le non-remplacement des professeurs. Et donc plusieurs points de vigilance me semblent apparaître dans ce projet.

Par exemple, c'est une aide qui va intervenir sur 3 ans. Donc *quid* des ressources pour les associations qui auront embauché des personnes pour organiser ces activités, une fois les 3 ans écoulés ?

Ensuite, une vigilance est également à porter sur le recours des associations locales, parce qu'il ne faut pas que cet argent bénéficie à des associations nationales qui auront les moyens de répondre à des appels à projets, et qui pourraient parfois être plus gourmandes.

Et puis, enfin, qui seront les professionnels qui vont encadrer ces activités ? Qui va les recruter ? Vous nous avez parlé tout à l'heure d'un directeur. Sera-t-il recruté par l'Éducation Nationale, ou bien par la Mairie, ou bien par la préfecture ?

En effet, vous avez dit que c'était un gros projet. C'est bien ce qui semble apparaître. C'est le symptôme, à mon avis, d'un changement grave de la nature de l'école républicaine, avec sa succession de réformes, du lycée, de l'université, la suppression du bac. Les écoles, les collèges et les lycées sont mis en concurrence les uns avec les autres. En passant par le système d'appels à projets, les ministres hiérarchisent et sélectionnent les écoles, ce qui est opposé à l'universalisme de l'enseignement. L'école doit être la même partout et pour tous ; peu importe là où l'on habite, ou notre niveau de richesse. Les enseignements ne doivent pas dépendre du bon vouloir d'une commune à répondre à un appel à projets.

En l'occurrence, on voit ici que nous avons la chance à Nevers d'avoir des services qui ont la capacité de répondre à ces dossiers de subventions ; ce n'est pas le cas, par exemple, de petites communes rurales, où l'on ne va pas avoir les mêmes dispositifs.

À l'opposé de l'éclatement du système éducatif, réduisons partout les effectifs par classe, en augmentant le nombre d'enseignants. Les moyens ne doivent pas être saupoudrés au rythme de subventions auxquelles on répondrait, mais ils doivent être à la hauteur partout.

Merci.

Mme Gallois –

Tout d'abord, ce n'est pas un appel à projets ; c'est un label. Ce label a vocation à coordonner les acteurs ; pas nécessairement à créer des choses nouvelles juste pour les créer, mais bien à améliorer la qualité sur ce qui est déjà existant, et à faire en sorte que les différents acteurs de la co-éducation travaillent la main dans la main.

Par exemple, sur les actions Passerelle, l'Éducation Nationale va mettre en place le projet CARDIE, qui est un projet en train d'être travaillé, sur lequel nous allons pouvoir nous greffer, et faire bénéficier à nos agents des mêmes formations que les enseignants, pour qu'il y ait justement un lien entre eux. Et nous allons développer des coordinations entre le périscolaire et le scolaire, parce que, parfois, les enfants sont, sur la même journée, dans le même lieu, avec des acteurs différents, et il n'y a pas nécessairement de temps de coordination, qui sont nécessaires pour la prise en charge des enfants.

Vous parliez des associations. Dans la troïka exécutive, qui est la Direction Académique, la Préfecture et la Mairie, nous avons décidé de ne pas fonctionner, justement, en mode « appels à projets », pour éviter l'effet d'aubaine, et justement la problématique de la non-pérennisation des fonds. Nous aimerions mieux rester maîtres des projets que nous aimerions mettre en place, et insérer les acteurs dedans, afin que cela puisse vraiment être effectif, et que cela ne soit pas des difficultés financières ni pour eux ni pour nous.

Vous parliez également du directeur. Le directeur sera recruté par la Ville. Il est financé dans le cadre de la « Cité éducative » à 70 % par l'État. Il sera dans nos effectifs, et ce sera bien un directeur de projets.

Vous disiez également tout à l'heure que ce n'était pas pour toutes les écoles. Nous avons insisté, avec Monsieur le Maire, pour que ce soit l'ensemble de nos quartiers politique de la ville qui soient pris sur le label, et c'est assez innovant, parce que, normalement, c'est seulement un QPV. Nous avons souhaité que ce soit vraiment le cas pour tous. Dans le cadre des fonds, il y a 30 000 € pour le collège chef de file. Nous sommes en train de travailler à savoir comment ces 30 000 € pourraient éventuellement être répartis sur l'ensemble de nos QPV pour que chacun puisse en bénéficier, afin qu'il n'y ait justement pas d'inégalités.

La dernière fois, en commission, vous me parliez des psychologues scolaires. Pendant la réunion, nous avons évoqué un projet qui était porté notamment par le collège au Banlay ; c'était d'envisager des permanences d'orthophonistes ou de psychologues pour avoir une prise en charge sur la médiation et la parentalité. Mais cela reste encore à travailler. Il y a des choses qui sont en réflexion, parce que l'on a bien la notion que les orthophonistes et les psychologues, on a du mal à les recruter.

Voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions.

Mme Chamoux –

L'intérêt du projet est évident, pour la Ville de Nevers. Ce n'est pas cela que je dénonce. Ce qui m'embête, là-dedans, c'est qu'il faille répondre à ce label pour avoir la possibilité de ces moyens, alors que cela devrait être étendu à toutes les écoles et à toutes les villes de France. Là, on vient réparer des manquements,

alors que, si les moyens étaient mis d'emblée par l'Éducation Nationale, on n'en serait pas là.

M. le Maire –

Je vais répondre. C'est un dispositif comme il y a eu les Dotations Politique de la Ville qui étaient réservées à des villes avec des critères de pauvreté. Les « Cités Educatives » sont là aussi pour aider des territoires comme les nôtres qui ont besoin d'un appui particulier. Évidemment que sans doute on pourrait tout faire, mais, vous le savez, nous aussi nous aimerions bien tout faire, mais il y a des limites aussi, et les limites, elles sont les mêmes pour l'État. C'est un dispositif qui a été mis en place en ciblant des territoires qui avaient besoin d'un accompagnement supplémentaire au niveau éducatif. C'est assez logique. Comme il y a Cœur de Ville pour relancer les centres-ville dans des villes qui étaient à la peine, etc. Ce sont des critères d'attribution. On ne peut pas attribuer tout à tout le monde de la même façon ; l'État est comme nous, il a ses limites aussi. Et l'État, c'est nous, je le rappelle aussi.

Iris Gallois.

Mme Gallois –

Juste pour ajouter. Au départ, il y avait 80 « Cités éducatives ». Ensuite, l'État en a rajouté. Nous avons pu bénéficier de cette deuxième vague. Aujourd'hui, on est à 200 « Cités éducatives ». Je pense que quand même l'idée, c'est d'augmenter la proportion, pour que cela puisse bénéficier au plus grand nombre.

M. le Maire –

Amandine Boujlilat me le rappelle, mais aussi dans sa délégation à l'Agglomération, cela relève évidemment de l'Éducation nationale et de la délégation de l'adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse, mais cela relève aussi de la politique de la ville, puisque c'est dans le cadre de la politique de la ville que c'est accordé. Il y a des critères, et même si on est en train de retravailler les critères de la politique de la ville pour 2023, on ne peut pas accorder à toutes les communes ; et toutes les villes n'auraient pas besoin des mêmes dispositifs, d'ailleurs, très concrètement.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour votre unanimité.

C'est plutôt positif, quand même, que nous ayons été retenus pour quasi tous les dispositifs du quinquennat : Cœur de ville, Territoire d'industrie, Cité éducative, Fabrique de l'Emploi, et j'en oublie d'autres. Cela veut dire qu'il y a quand même un intérêt pour notre cité. Plus, vous le savez, la déconcentration des services de Bercy à la rentrée, une cinquantaine de fonctionnaires. Et la déconcentration des services de l'armement et du déminage, avec une vingtaine de fonctionnaires, qui seront situés, d'ailleurs, dans les locaux de l'ARS, qui va déménager.

2022-058 Convention avec le ministère de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à Nevers

M. le Maire – Nous passons à la convention avec le ministère de l'Éducation nationale pour un dispositif, là encore, intéressant, qui est adapté à notre territoire, mais qui l'est peut-être moins à d'autres, le dispositif « Petits déjeuners » à Nevers.

Mme Gallois – La promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves ; et l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans les territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, pendant le temps périscolaire ou scolaire.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Ce dispositif a été mis en œuvre de manière progressive dans 26 départements à compter de mars 2019 et que sa généralisation à tous les départements, dont la Nièvre, intervient depuis la rentrée scolaire 2019.

Il vous est donc proposé de valider les termes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions déterminant les modalités d'organisation du dispositif « Petits déjeuners » pendant le temps scolaire dans les écoles de la commune et principalement situées en réseau d'éducation prioritaire (REP) jusqu'à la fin du mandat municipal 2020-2026.

M. le Maire – Merci bien.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je pense que c'est important pour l'égalité, de suivre les cours, car on sait qu'un enfant qui n'a pas de petit déjeuner est moins attentif, nécessairement.

2022-059 Attribution de subvention au dispositif « Tandems solidaires » 2021-2022
Adopté à l'unanimité.

2022-060 Organisation de classes à horaires aménagés musicales

M. le Maire – Ensuite, nous avons la délibération n°060, qui va nous permettre de reparler de l'organisation des classes à horaires aménagés musicales, qui sont quand même aussi une particularité positive de notre territoire.

Mme Gallois – Dans le cadre de sa politique en faveur de l'éducation, et particulièrement en faveur de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Nevers a choisi d'inscrire au projet d'établissement 2017-2022 de son conservatoire de musique et d'art dramatique la perspective de concourir au développement de classes à horaires aménagés musicales.

Nous avons reçu les avis favorables du conseil d'établissement du conservatoire de musique et d'art dramatique de Nevers en date du 31 janvier 2019 et du Comité technique de la Ville de Nevers en date du 1^{er} février 2019.

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à tous les élèves la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire une formation dans le domaine artistique, ce qui participe à la construction de leur personnalité, développe leur culture personnelle, leurs capacités de concentration et de mémoire, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Ces classes peuvent être créées par l'inspecteur d'académie pour les élèves du 1^{er} degré, et les modalités de fonctionnement de ces classes sont définies par convention entre la Direction Académique et la collectivité, à savoir la Ville de Nevers.

La convention signée le 5 mars 2019 avec la DSDEN relative à la création de classes à horaires aménagés musicales a été effective. Elles ont été créées à l'école de la Barre-Manutention, d'abord au niveau du CM1, puis au niveau du CM2 à la rentrée 2020.

La volonté des partenaires est de poursuivre la mise en œuvre et le développement de ce dispositif.

Il vous est donc proposé de valider les termes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2022-2026 élaborée avec les services de la DSDEN de la Nièvre.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Oui, François Diot.

M. Diot – Simplement, vous nous confirmez que les enfants des classes CHAM soient regroupés dans la même classe ? Je sais que l'Inspectrice d'académie, à un moment, voulait faire en sorte que les enfants intégrés dans les classes CHAM soient répartis sur plusieurs classes, ce qui aurait posé des problèmes d'organisation, etc. Ils sont bien tous regroupés dans la même classe ? Et cela continuera comme cela ?

Mme Gallois – Oui.

M. le Maire – Voilà. Et puis, l'idée, c'est d'avoir vraiment un parcours global, parce que maintenant cela s'étend au collège, et évidemment il faut aussi que le Département assume sa part, ce que j'ai demandé à Fabien Bazin.

Je vous propose de voter.

Bien. Y a-t-il des voix contre ? Des oppositions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Vous vouliez rajouter quelque chose, Iris Gallois ?

Mme Gallois – Juste dire que ces deux dispositifs, les « Petits déjeuners à l'école » et les classes CHAM ont été inscrites dans le dispositif « Cités éducatives ».

M. le Maire – Et puis nous allons relancer aussi la question des équipements numériques, en partie renouvelés et ajoutés. Il a été préféré de petites villes qui n'en avaient pas du tout, des petites communes. Il faut que le programme « Cités éducatives » soit concret là-dessus. N'est-ce pas, Monsieur Largeron ? Je sais que vous y veillez.

SÉCURITÉ

2022-061 Convention de partenariat entre la police municipale et la police nationale – Permanences mairies de quartier et mairie centrale

M. le Maire – Alors, nous allons ensuite terminer les délibérations, avec la n° 061. C'est Claude Loron qui va évoquer la convention de partenariat entre la police municipale et la police nationale, et les permanences des mairies de quartier et mairie centrale.

M. Loron –

Bonsoir à toutes et à tous.

Dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien, et en lien avec la sécurité et la tranquillité publique, des permanences vont être organisées et assurées par le délégué à la cohésion police-population et le chef de service de la police municipale dans les mairies de proximité et en mairie centrale.

Pour rappel, le délégué à la cohésion police-population est un réserviste qui est en général un ancien policier, qui est placé auprès de la DDSP, et qui est chargé de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police. Pour rappel, ce délégué ainsi que le chef de la police municipale sont des acteurs de la prévention de la délinquance.

Parmi les nombreuses missions de ce délégué à la cohésion police-population, ce DCPP peut mettre en place des réunions de quartiers ou d'information pour collecter les attentes de la population et expliquer les missions de la police, animer des permanences, mener des actions de prévention de la délinquance, entretenir des contacts étroits avec les commerçants, les bailleurs sociaux, les représentants des associations, ainsi qu'avec la brigade de tranquillité de la ville et la police municipale.

Les administrés auront la possibilité de le rencontrer, en toute confidentialité, pour exprimer leurs attentes, leurs besoins, leurs doléances, qu'il pourra faire remonter aux services de police concernés.

L'objectif de ces permanences est de renouer le lien et le dialogue entre le personnel de la police municipale, la police nationale et les habitants dans les quartiers en les écoutant, en les informant, et afin de recueillir des informations sur la vie des quartiers.

Les permanences auront lieu une fois par mois dans chaque mairie de proximité (Banlay, Grande Pâturage, Courlis) et en mairie centrale, les mardis de 10 heures à 12 heures.

L'objectif de cette délibération est la signature de cette convention.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Maire,

Nous voterons cette délibération, bien sûr ; toutefois, avec une réserve, parce que cette délibération s'inscrit dans une logique qui ne doit pas conduire la population à confondre police nationale et police municipale, car leurs rôles sont différents, et doivent le rester.

Or, depuis plusieurs conseils municipaux, on a le même débat là-dessus : un contrat de sécurité intégrée avec l'État, l'instauration de la procédure de rappel à l'ordre sous l'égide du maire, la charte de la vidéoprotection, la création d'une police inter... Ah non, pas la police intercommunale, malheureusement. Les opérations conjointes police nationale et police municipale, et aujourd'hui, donc une permanence conjointe dans les mairies de quartier.

Que l'on s'occupe de la tranquillité publique, c'est une chose, et je le répète, pour nous, il n'y a ni tabou ni démagogie sur le sujet ; c'est un droit fondamental des citoyens que de vivre dans la sécurité et la tranquillité. Sauf que c'est une compétence de l'État, et qu'à force de multiplier, en fait, les ponts entre police nationale et police municipale, entre compétences de l'État et compétences des communes, on risque d'anticiper et de valider par avance le désengagement de l'État envers les communes, que nous dénonçons, les uns et les autres, pourtant, à longueur d'année.

Travailler avec la police nationale, oui, mais chacun dans son rôle, et chacun à sa place.

M. le Maire –

Claude Loron.

M. Loron –

Justement, du fait que le citoyen pourra rencontrer les deux à la fois, on pourra lui expliquer encore plus la différence entre les deux. Je pense que c'est une occasion pour justement dire cela. Le citoyen, et notamment dans les quartiers, qui n'a pas l'habitude d'aller régulièrement dans les bureaux de la police nationale ou de la police municipale confond peut-être. Et donc le fait même qu'ils soient ensemble, et qu'ils lui expliquent exactement leur rôle permettra aussi de faire cette différence, selon moi.

M. le Maire –

Je sais que ce sont des sujets parfois qui peuvent avoir une approche différente.

Je voulais juste rappeler que ce n'est pas l'idée, et que ce ne serait pas l'intérêt des communes. Mais, en même temps, je rappelle que le maire – et donc les adjoints aussi – a un pouvoir de police assez étendu, mais qui n'a pas vocation à se substituer aux forces de l'ordre.

Nous veillons suffisamment à être impliqués par la police nationale, parce que nous devons avoir aussi un certain nombre d'informations auxquelles nous avons droit, et nous devons aussi parfois la conforter, ce qui, à mon avis, n'excuse pas néanmoins parfois le manque de personnel le week-end ; je le dis, et je le redirai, parce qu'il faut que nos concitoyennes, notamment victimes, malheureusement, puissent être entendues dès qu'il y a un événement qui se passe, quel que soit le jour.

Je rappelle quand même que nous avons obtenu de l'État 7 effectifs supplémentaires au commissariat, un PSIG à Château-Chinon, et des renforts police-gendarmerie, et des moyens supplémentaires aussi, que ce soit en véhicules ou autres, pour les forces de l'ordre.

Après, je le rappelle, notre police municipale, c'est une police avant tout. Je sais que nous n'avons pas forcément les mêmes avis sur les moyens à donner, et notamment sur les dotations en matière d'armes, mais je considère qu'aujourd'hui c'est une de nos priorités, et vous savez très bien ce que cela provoque, si l'on n'est pas sur les secteurs Sécurité et Tranquillité, notamment au niveau des votes en faveur des extrêmes, et notamment, je le dis comme je le pense, de l'extrême droite, et, vous le savez, nous la combattons. Donc nous devons montrer que ce n'est pas l'apanage de l'extrême droite que de s'occuper de la tranquillité et de la sécurité de nos concitoyens, et, pour cela, il faut le faire intelligemment.

Moi, je trouve que c'est intéressant de pouvoir mettre en place ces partenariats, ces patrouilles mixtes, et nous pouvons le faire d'autant plus qu'aujourd'hui les dotations sont à peu près similaires entre deux policiers, qu'il s'agisse d'un policier municipal ou d'un agent de la police nationale. Il faut s'intéresser aussi à une présence dans tous les quartiers, que ce soit dans les quartiers QPV ou dans le centre-ville. En effet, le centre-ville a besoin aussi de ce dispositif, car il est le lieu, d'ailleurs, où il y a, parfois, le plus d'actes de délinquance, il faut le dire. C'est donc important que l'on soit partout là. Et, encore une fois, je pense que nous n'avons pas à rougir de notre politique sur la sécurité et la tranquillité. Je le dis à nos concitoyens aussi ; quand ils voient quelques voitures brûler, malheureusement pour leurs propriétaires, c'est souvent une réponse à des interpellations en matière de stupéfiants que nous démultiplions, et la police municipale y contribue, dans son rôle aussi d'élucider un certain nombre d'affaires, et d'éradiquer des trafiquants. Même si cela reste un vœu pieux sur du 100 %, nous allons continuer cette chasse, qui se fait, *de facto*, par le travail au Banlay. Je sais que l'extrême droite ne partage pas les moyens à mettre dans les quartiers. Moi, je compte les mettre en équité avec les autres quartiers, peu importe, et surtout que l'on fasse la chasse aux trafics de stupéfiants qui, évidemment, se trouvent parfois dans les caves, et il y a eu encore une prise cette semaine, d'une centaine de grammes de produits illégaux. Malheureusement, je le dis, ce n'est pas qu'il y a de l'insécurité particulière, c'est que c'est une réaction justement parce que l'on interpelle des gens, ce qui ne se fait pas toujours au grand jour, évidemment. Mais c'est important que l'on soit présent sur ce terrain-là, et donc aujourd'hui cela ne peut se faire qu'avec une bonne coordination, une bonne cohésion, y compris dans le cadre du CLSPD. Pourquoi pas, je le dis, d'un CLSPD d'Agglomération ? Nous en reparlerons en Conseil municipal comme en Conseil intercommunal, et dans les instances avant, notamment dans nos bureaux.

Je vais vous faire plaisir, Monsieur Diot, parce qu'Emilie Chamoux me donne raison. Je vous invite à vous reporter au compte rendu des débats de la séance du 18 juin 2019, et à la délibération 071 qui portait sur la convention de mutualisation de la police municipale pour les communes de Nevers et de Challuy. Relisez mes propos, qui étaient longs, comme d'habitude, mais j'ai quand même trouvé quelque chose d'intéressant dedans. Je me cite, excusez-moi. Ce n'est pas mon ego démesuré, parce que le fais, je suis dessus : « *Nous avons la possibilité de faire une police intercommunale dans les six mois de l'élection de l'Agglomération. C'était un choix que n'avaient pas souhaité les élus à l'époque, et puis finalement il y a une évolution des mentalités, semble-t-il, et des besoins surtout. Aujourd'hui, les policiers municipaux, quand ils seront sur une autre commune, exerceront sous la responsabilité du maire de la commune.*

Donc ils ne seront plus sous la responsabilité du maire de Nevers quand ils seront à Challuy ou à Sermoise, ce qui est le cas dès aujourd'hui au niveau du rugby. »
Et puis après j'évoquais ces conventions et ces partenariats.

Mais, vous voyez que j'évoquais la police intercommunale. D'ailleurs, cela vous avait laissé sans voix, puisque vous n'aviez pas réagi, et qu'il n'y a pas eu d'opposition ni d'abstention. Nous avons voté à l'unanimité cette convention avec Challuy, tout en incluant une éventualité de la police intercommunale, qui aurait dû, quelque part, vous faire bondir à l'époque, mais ce n'est qu'un exemple, et je me fais fort de retrouver les autres comptes rendus. Je vous le dis amicalement.

M. Diot – Vous êtes quelqu'un d'honnête, Monsieur le Maire. Ne soyez pas intellectuellement malhonnête. Les conventions entre Nevers et Challuy, cela n'a rien à voir avec la police d'Agglomération, première chose. Deuxième chose, vous êtes donc en train de nous dire que ces quelques propos où vous évoquez une éventuelle possibilité de police intercommunale dans les années suivantes feront office de grand débat au sein du Conseil municipal ... ?

M. le Maire – Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est que j'ai retrouvé une première trace...

M. Diot – Ah oui, d'accord ?

M. le Maire – Ce n'est pas exhaustif.

M. Diot – Donc vous aviez cité « police intercommunale » en juin 2019 ! Bon, ben, donc, c'est bon, il n'y a plus besoin de débat au Conseil municipal ?

M. le Maire – Eh bien voilà !

M. Diot – On rigole. Mais c'est sérieux !

M. le Maire – J'ai dit que nous avons la possibilité de faire une police intercommunale dans les 6 mois de l'élection qui arrivait. Je ne dis pas que c'est l'exhaustivité de mes propos.

M. Diot – Vous recherchez l'exhaustivité, alors ; comme vous vous y êtes engagé.

M. le Maire – Nous allons rechercher ensemble pour la prochaine fois. Vous voyez qu'il y avait déjà des prémices dès juin 2019, et que cela ne vous avait pas fait réagir. C'est cela que je note.

M. Diot – Si on réagissait à tous vos propos, vous imaginez que les conseils dureraient jusqu'au matin...

M. le Maire – Je ne vous ai jamais empêché. Ne vous gênez pas.

Sur ce travail de la police ensemble, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

J'ai retrouvé le document sur l'affaire de Mme Dubourg, qui, malheureusement, a fait perdre la Ville de Nevers. Je n'avais pas oublié, non, non. Mais je suis franc sur les décisions. Je l'ai toujours été sur le mandat d'avant.

Donc, Mme Dubourg a attaqué l'arrêté du 18 février 2020, par lequel nous avons nommé par mutation interne à compter du 17 février 2020 M. Olivier Faguet directeur des ressources humaines. Il nous était enjoint de déclarer le poste vacant, et de publier ce poste. Effectivement, Mme Sandrine Dubourg, qui ne fait plus partie de nos effectifs depuis un certain temps, mais elle a cru bon de saisir la juridiction – c'est son droit – et elle a obtenu gain de cause. Sauf qu'entre temps, il y a un nouvel arrêté qui avait été pris, et qu'elle n'a pas attaqué, et qui permettait de nommer Olivier Faguet.

Je pense, d'ailleurs, que l'on peut se féliciter, puisque, finalement, c'est un agent des services techniques qui est devenu DRH. C'est un peu l'ascenseur social, si je puis dire, que nous avons mis en valeur. C'est dommage que ce soit sanctionné. Mais ce n'est sanctionné que partiellement, puisque Mme Dubourg a oublié d'attaquer l'autre arrêté qui nous avait permis de rétablir la situation même avant le jugement.

M. Diot – Et à quoi est condamnée la Ville, en l'occurrence ? Quelle est la sanction pour la Ville ?

M. le Maire – L'arrêté du maire du 17 février 2020 est annulé. J'en avais pris un après, pour redresser la situation, qu'elle n'a pas attaqué.

Nous avons été enjoint de déclarer le poste vacant et à verser 1 500€ de frais d'avocat.

Voilà. Je pense que vous savez tout.

Je vous souhaite une bonne soirée.

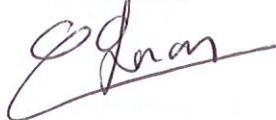
Merci à ceux qui s'impliquent dans les bureaux de vote, notamment au deuxième tour.

Bonne soirée. Merci. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 10.

Les secrétaires de séance

Claude Loron



Sylvie Dupart-Muzerelle



Le Maire

Denis Thuriot

